



## GUINEA

### DOCUMENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT, 2016–20

Mars 2018

Les documents de développement économique sont établis par les pays membres en consultation étroite avec les parties prenantes et les partenaires au développement. Ils font état des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à promouvoir la croissance et à faire reculer la pauvreté, ainsi que les besoins de financements extérieurs y afférents et les principales sources de financement. Ce document sur la Guinée est affiché sur le site Internet du FMI en accord avec le pays membre à titre de service offert aux utilisateurs de ce site.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



République de Guinée  
*Travail-Justice-Solidarité*

-----  
Ministère du Plan et de la Coopération  
Internationale

**PLAN NATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL 2016-2020**

*Condensé du document principal*

Version du 24 juillet 2017

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles.....	3
Introduction.....	6
1. Leçons apprises de la mise en œuvre du Plan quinquennal 2011-2015.....	6
2. Problématiques clés de développement.....	7
2.1. Fragilité du système « Guinée ».....	7
2.2. Rigidités structurelles de l'économie.....	8
2.3. Faible développement humain .....	8
2.4. Pressions environnementales .....	9
3. Cadre stratégique du PNDES.....	9
3.1. Opportunités de développement.....	9
3.2. Enjeux du développement .....	10
3.3. Objectif global et résultats finaux.....	10
3.4. Orientations stratégiques générales .....	11
3.5. Objectifs, effets escomptés, stratégies et actions par domaine prioritaire .....	13
3.5.1. Gouvernance politique et sociale .....	13
3.5.2. Efficacité de l'Etat .....	15
3.5.3. Gouvernance économique et environnementale .....	17
3.5.4. Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	20
3.5.5. Industries extractive et manufacturière.....	21
3.5.6. Infrastructures économiques, innovation et recherche .....	23
3.5.7. Commerce, tourisme, hôtellerie, artisanat et culture .....	26
3.5.8. Population et développement .....	27
3.5.9. Santé et VIH/SIDA.....	28
3.5.10. Éducation et formation .....	29
3.5.11. Cadre de vie domestique .....	30
3.5.12. Emploi des couches vulnérables .....	32
3.5.13. Épanouissement des couches vulnérables .....	33
3.5.14. Protection sociale .....	34
3.5.15. Gestion durable des écosystèmes.....	35
3.5.16. Qualité du cadre de vie.....	37
3.5.17. Gestion des catastrophes.....	38
3.5.18. Changements climatiques. ....	38
4. Cadre de mise en œuvre .....	39
4.1. Cadrage macroéconomique, coût et schéma de financement.....	39
4.2. Acteurs et instruments de mise en œuvre.....	39
4.3. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	40
4.4. Facteurs de risques .....	40

## LISTE DES SIGLES

ACGPMP	Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics
AENF	Alphabétisation et Education Non-Formelle
AFD	Agence Française de Développement
AGP	Agence Guinéenne de Presse
AGUIPE	Agence Guinéenne de Promotion de l'Emploi
ANLC	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Antirétroviral
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BERD	Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée
BOCEJ	Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes
BSD	Bureau de Stratégies et de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Cadre de Coordination et de Concertation Gouvernement - PTF
CCER	Cadre de Coordination Economique et des Réformes
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEC	Centre d'Encadrement Communautaire
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CNO	Commission Nationale OHADA
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNPSAE	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'État
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTG	Confédération nationale des travailleurs de Guinée
COSIE	Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementales
CPIP	Conférence des Partenaires et Investisseurs Privés de la Guinée
CPRN	Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de l'Université Thiès
CRMP	Conseil de Régulation des Marchés Publics
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ELEP	Enquête légère d'évaluation de la pauvreté
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAP	Ecole Nationale d'Administration Publique
ENP	Etude Nationale Prospective
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNDCL	Fonds National de Développement des Collectivités Locales
FNRPE	Fonds National de Relance et de Résilience Post-Ebola
FONIJ	Fonds National pour l'Insertion des Jeunes
GFP	Gestion des finances publiques
GIABA	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux
HAC	Haute Autorité de la Communication
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

IDH	Indice de développement humain
INAMO	Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire
INIDH	Institution Nationale Indépendante des Droits Humains
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
LMD	Licence – Master – Doctorat
LORF	Loi organique relative aux lois de finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEGE	Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens et de l'Etranger
MASPFÉ	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MCce	Ministère du Commerce
MCom	Ministère de la Communication
MCSPH	Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MFPREMA	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration
MHTA	Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat
MIPPSP	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MJGS	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
MJ	Ministère de la Jeunesse
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MPAEM	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MPDN	Ministère à la Présidence chargé de la Défense Nationale
MPTEN	Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique
MS	Ministère de la Santé
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Ministère des Transports
MTP	Ministère des Travaux Publics
MUNC	Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
MVE	Maladie à virus Ebola
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFID	OPEC Fund for International Development
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OND	Objectif National de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PdA	Plan d'Action
PDRPGF	Projet de développement de la rizi/pisciculture en Guinée Forestière
PEJ	Projet Emplois Jeunes

PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programmes d'investissements publics
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries
PNAAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNDS	Politique nationale de défense et de sécurité
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIASA	Plan national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRDES	Plan Régional de Développement Economique et Social
PREF	Programme de Réformes Economiques et Financières
PREFIP	Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques
PSG	Peace building and State building Goals
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVH	Personne Vivant avec un Handicap
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
RTG	Radiodiffusion Télévision Guinéenne
SBG	Société des bauxites de Guinée
SBK	Société des bauxites de Kindia
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Religieuses
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SIGM	Système d'informations géologiques et minières
SNAP	Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires
SNDS	Stratégie Nationale de Développement Statistique
SNP	Système national de planification
SNU	Système des Nations Unies
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du patrimoine minier
SSE	Système de suivi et évaluation
SSN	Système statistique national
TBS	Taux brut de scolarisation
THIM	Techniques à haute intensité de main-d'œuvre
TPBS	Taux brut au préscolaire
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States AID
VIH	Virus de l'Immuno-Déficience Acquise

## INTRODUCTION

1. Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, constitue la deuxième génération de plan sous la 3<sup>ème</sup> République, après le Plan Quinquennal 2011-2015 (PQ). Il concrétise la volonté politique clairement affirmée par le Premier Ministre dans sa Déclaration de Politique Générale<sup>1</sup> de faire du plan, l'instrument privilégié de gestion du développement. En outre, le PNDES a vocation à opérationnaliser sur la période 2016-2020, la Vision d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040.
2. Fruit d'un processus participatif incluant la Primature, les ministères à travers leurs BSD, le secteur privé, la société civile, les collectivités locales et les PTF, le PNDES a été élaboré dans un contexte de reprise économique après les faibles performances enregistrées sur la période 2013-2015. Une évolution qui contraste avec un net ralentissement des progrès sociaux (aggravation de la pauvreté et non-atteinte des OMD).
3. A travers le PNDES 2016-2020, les autorités entendent répondre aux différents défis de développement que pose la situation socio-économique et environnementale, tout en assurant la veille sanitaire post Ébola ; l'alignement sur les agendas internationaux de développement : les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le New Deal, la Vision 2020 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
4. Les principaux bénéficiaires du PNDES, sont les populations guinéennes, mais en particulier, les pauvres et les groupes vulnérables (les jeunes, les femmes et les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, les personnes vivant avec un handicap), l'État lui-même, le secteur privé, les régions y compris les zones urbaines et rurales.
5. Le présent document est un condensé du document principal du PNDES. Il s'articule autour des points ci-après : (i) les leçons apprises de la mise en œuvre du PQ ; (ii) les problématiques clés de développement ; (iii) le cadre stratégique du PNDES ; (iv) son cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

### 1. LEÇONS APPRISSES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUINQUENNAL 2011-2015

6. La Guinée a voulu récrire à partir de 2011, son avenir avec une ambition d'aller vers l'émergence dans les 25-30 prochaines années. Le PQ qui s'inscrivait dans cette perspective, a pu bénéficier au début de sa mise en œuvre, des avancées démocratiques, économiques et sociales, notamment : (i) l'élection en 2013 d'une nouvelle Assemblée Nationale, parachevant le retour du pays à l'ordre constitutionnel ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de réformes qui a permis la stabilisation du cadre macroéconomique et la relance de l'activité économique ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations notamment, l'appui aux campagnes agricoles en vue de la sécurité alimentaire, les subventions de certaines denrées alimentaires, ainsi que la prise en charge gratuite des accouchements. Ces performances ont été couronnées par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en septembre 2012 avec à la clé une réduction substantielle du stock de la dette.

---

<sup>1</sup> [...] C'est en réussissant notre planification que nous planifierons notre réussite. En effet, notre ambition est de réhabiliter la chaîne prospective-planification-programmation-budgétisation et suivi-évaluation, afin de mieux gérer le processus de conception et de mise en œuvre des chantiers du développement national qui doivent être programmés suffisamment à l'avance et s'exécuter dans le respect strict de la réglementation définie. A cette fin, le Gouvernement procédera à la finalisation de l'étude prospective «Guinée, Vision 2040», ainsi qu'à l'élaboration du Plan Quinquennal 2016-2020 et du Programme d'Investissements Publics (P.I.P). L'opérationnalisation du Fonds de Développement Économique et Social (FDES) sera également effectuée [...]. *Extrait de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale le 05 mai 2016.*

7. Le bilan du PQ à travers ces différentes composantes, révèle que tous ces efforts n'ont pas suffi à réaliser comme prévue, la perspective du plan quinquennal à l'horizon 2015. Les facteurs ayant le plus handicapé la mise en œuvre du PQ 2011-2015 ont été les tensions sociopolitiques, la Maladie à Virus Ebola (MVE) et la faible capacité des institutions à mettre en œuvre efficacement les actions prioritaires, y compris la fourniture de services publics de qualité et la gestion de catastrophes majeures. Ces fragilités n'ont pas permis à la Guinée de se maintenir sur une trajectoire de forte croissance. Contre un objectif de 5% (voire 8% avec l'entrée en production de Simandou), la croissance n'a été en moyenne que 2,3% sur la période du fait de la matérialisation à partir du 2<sup>ème</sup> semestre de 2012, de ces divers facteurs de fragilité dont les risques de survenue n'avaient pas été correctement appréciés et intégrés dans la planification stratégique.

## 2. PROBLEMATIQUES CLES DE DEVELOPPEMENT

8. Les leçons apprises de la mise du PQ renforcées par les conclusions des analyses rétrospectives sur les 5 dernières décennies conduites dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective (ENP), « Guinée 2040 », permettent d'identifier quatre problématiques clés de développement. Il s'agit : (i) de la fragilité du système « Guinée » ; (ii) des rigidités structurelles de l'économie ; (iii) du faible développement humain ; et (iv) des pressions environnementales.

### 2.1. FRAGILITÉ DU SYSTÈME « GUINÉE »

9. La Guinée est classée<sup>2</sup> au 12<sup>ème</sup> rang (sur 178) des pays les plus fragiles au monde en 2016. L'évaluation aux différentes phases de la fragilité selon la méthodologie<sup>3</sup> du New Deal, réalisée en 2016, révèle que le pays est loin d'atteindre la résilience. Des 5 Objectifs de Consolidation de la paix et de Renforcement de l'Etat (OCR ou PSG)<sup>4</sup>, seul l'objectif relatif à la justice (PSG<sub>3</sub>), a enregistré le plus de progrès, ces derniers temps. Relativement à cet objectif, le pays se trouve à la phase de stabilisation alors que pour l'objectif économique (PSG<sub>4</sub>), il se situe dans une phase de crise. Quant aux objectifs portant sur la politique légitime et inclusive (PSG<sub>1</sub>), la sécurité (PSG<sub>2</sub>), les revenus et les services (PSG<sub>5</sub>), la Guinée se trouve à la phase de reconstruction.

10. Au nombre des facteurs de fragilité, il est à mentionner : (i) la faible application ou la non application, voire la violation des textes de lois, des mécanismes et des procédures ; (ii) la faiblesse des capacités à tous les niveaux ; (iii) la corruption et l'impunité ; (iv) la faiblesse de la base fiscale ; (v) le blocage dans le dialogue politique et des divergences permanentes entre acteurs politiques en matière de gestion des affaires publiques du pays ; (vi) les inégalités/marginalisations à l'égard des femmes, de certains groupes ethniques ou régionaux dans l'accès à l'embauche ; (vii) un certain manque de civisme relativement au respect du bien public, au recours à la justice et au paiement des impôts et taxes.

11. La fragilité en tant qu'une des problématiques majeures de développement est la manifestation sur la période 2011-2015, des tendances lourdes de la gouvernance du « système Guinée » telles que mises en évidence par l'ENP. L'analyse rétrospective de la gouvernance réalisée sur les cinq dernières décennies dans le cadre de cette étude, caractérise : (i) une Guinée où le pluralisme nécessitera du temps pour être pleinement assumé par les acteurs politiques ; (ii) une Guinée où la tendance à l'instrumentalisation de la question ethnique, pourrait être une source de violence politique ; (iii) une Guinée où les capacités de l'Etat demeurent insuffisantes

---

<sup>2</sup> <http://fsi.fundforpeace.org/rankings>. Ce classement est établi chaque année par le Fonds pour la Paix.

<sup>3</sup> Selon la méthodologie du New Deal, un pays fragile doit passer par 4 phases pour parvenir à la résilience (phase 5) à savoir : (i) la crise (phase 1) ; (ii) la reconstruction (phase 2) ; (iii) la stabilisation (phase 3) ; (iv) la transformation (phase 4)

<sup>4</sup> En anglais, PSG : Peacebuilding and Statebuilding Goals.



pour assumer efficacement ses missions essentielles de service public et de promotion du bien-être, de sécurité et de prospérité pour tous.

## **2.2. RIGIDITÉS STRUCTURELLES DE L'ÉCONOMIE**

**12.** D'un point de vue structurel, l'analyse de la croissance sur une longue période, met en évidence une dynamique sans vigueur reflétant des rigidités à plusieurs niveaux. L'économie guinéenne est en effet, vulnérable et peu inclusive avec un secteur informel prépondérant et une faible valorisation de son potentiel minier. Malgré les progrès significatifs enregistrés ces dernières années en matière de facilitation des affaires, (165<sup>ème</sup> en 2016 dans le Doing Business contre 179<sup>ème</sup> en 2012), les questions de la compétitivité globale de l'économie ainsi que de la corruption restent des préoccupations relativement plus importantes en Guinée que dans les autres pays de la sous-région.

**13.** Au nombre des facteurs de rigidités, il peut être souligné : (i) la déconnexion du secteur minier du reste de l'économie ; (ii) le faible développement des chaînes de valeur ; (iii) un dialogue public-privé encore embryonnaire ; (iv) l'insuffisance de l'offre et le coût élevé des facteurs de production (énergie, transports, TIC,...) ; (v) l'insuffisance et l'inadéquation du financement bancaire relativement aux besoins du secteur privé, (vi) la faiblesse du capital humain et un manque d'adéquation des compétences.

**14.** De tous les facteurs mis en exergue ci-dessus, le déclin des investissements tant publics que privés méritent une attention particulière. Le niveau d'investissement de la Guinée (14,5% entre 2010 et 2014, contre un taux moyen de 20,9% en Afrique subsaharienne) est largement inférieur au taux moyen d'investissements des pays à revenu intermédiaire<sup>5</sup> (supérieur à 25%), Cette situation est principalement imputable à la forte baisse des investissements publics (de 10,7% en 1990-1994, à 4,1% du PIB sur la période 2011-2014). L'évolution à la baisse des investissements publics, n'a pas été compensée par une hausse des investissements privés. Malgré la fin de l'épidémie d'Ébola et une situation politique plus stable, les établissements étrangers maintiennent la Guinée sur leur liste des pays à risque (note D de la COFACE).

## **2.3. FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

**15.** En matière de développement humain, le net recul du revenu par tête sur la période 2011-2015, a aggravé la pauvreté, exacerbé les inégalités et fragilisé le développement humain. De 53% en 2007, la pauvreté monétaire a augmenté à 55,2% en 2012, voire à un niveau plus élevé, au regard de l'impact de la MVE. Dans le même temps, l'indice de Gini est passé de à 0,312 en 2007 à 0,317 en 2012 signifiant une accentuation des inégalités de revenus. Il en a résulté un IDH estimé à 0,411 (contre un IDH moyen de 0,52 pour l'Afrique subsaharienne) classant la Guinée au 182<sup>ème</sup> rang sur 188 pays<sup>6</sup> du point de vue du développement humain dans le monde en 2015.

**16.** La population guinéenne se caractérise en outre par sa vulnérabilité en ce qu'elle est exposée à plusieurs types de risques : (i) des chocs covariants (instabilité institutionnelle, baisses des cours des produits d'exportations, tensions socio-politiques et la MVE plus récemment); (ii) des risques idiosyncratiques (c'est-à-dire liés aux étapes-clés du cycle de la vie); et (iii) des risques sociaux (insécurité alimentaire, morbidité élevée et maladies chroniques). Tous ces risques ont fragilisé le pays et accru davantage la vulnérabilité de ses populations. Mais en face, la capacité de réponse du système de protection sociale, est limité. Des risques importants auxquels sont confrontés les ménages les plus pauvres restent peu ou pas du tout, couverts.

---

<sup>5</sup> La comparaison entre le taux d'investissement de la Guinée et celui des pays à revenu intermédiaire donne une idée sur l'effort à faire par le pays en matière d'investissements pour garantir un niveau de revenu moyennement élevé par habitant.

<sup>6</sup> PNUD 2015.

17. Au plan des objectifs internationaux de développement, aucun des OMD n'a été atteint à l'échéance de 2015, et même si la Guinée a pu enrayer la MVE, les stigmates de cette épidémie encore vivaces, rappellent l'inefficacité structurelle du système sanitaire. Mais c'est à une insuffisance généralisée de l'offre et de l'accès aux services sociaux de base, qu'est confronté le pays, en plus d'un système de protection sociale embryonnaire qui n'offre pas encore une couverture adéquate aux groupes vulnérables. Le chômage des jeunes et le manque d'autonomisation des femmes combinés aux contre-performances des services sociaux freinent le développement du capital humain dans un contexte où la transition démographique amorcée laisse espérer au pays, le bénéfice d'un dividende à brève échéance.

#### **2.4. *PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES***

18. L'exploitation des ressources naturelles de la Guinée est à l'origine de pressions diverses sur l'environnement du fait de prélèvements illicites, de modes de production non durables ou de rejets de polluants. Les ressources en eau sont ainsi menacées avec comme corollaires la réduction des débits, l'ensablement du lit des cours d'eau, etc. Les ressources forestières s'amenuisent avec le recul du couvert végétal et la perte de biodiversité. L'exploitation minière contribue elle aussi à la déperdition de ces différentes ressources par la pollution de l'air, des sols, des eaux souterraines et de surface ainsi que par la dégradation du paysage.

19. Ces pressions principalement imputables à l'homme du fait les activités qu'il mène pour sa survie et pour son développement social, économique et culturel sont accentuées par les facteurs climatiques de plus en plus manifestes en Guinée à travers : (i) une multiplication des événements météorologiques (inondations, sécheresse, canicules surtout en haute Guinée) ; (ii) des risques sanitaires en rapport avec la transmission de maladies animales susceptibles de présenter des éléments pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme ; (iii) des déplacements de population...

20. Le cadre de vie est aussi menacé par une gestion inadéquate des déchets ainsi que par des émissions des gaz à effet de serre (GES) en augmentation depuis 2007, du fait de la croissance rapide du parc automobile. Toutefois, comparée à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, la Guinée ne serait pas un grand émetteur de CO<sub>2</sub>. En lien avec le cadre de vie, le foncier est présentement une source de préoccupation majeure au point où certains intervenants parlent de « bombe foncière » au regard des contentieux liés aux lotissements frauduleux et de l'accaparement des terres agricoles.

### **3. CADRE STRATEGIQUE DU PNDES**

D'ici à l'horizon de 2020, où la Guinée veut-elle se situer sur le plan du développement économique et social ? Comment compte-t-elle y aller ? Suivant quelles directions ? Et quels sont les opportunités et enjeux pour le pays ?

#### **3.1. *OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT***

Pour faire face aux problématiques clés de développement, la Guinée peut compter sur de nombreux atouts, au nombre desquels : (i) la stabilité institutionnelle et politique dont jouit le pays, depuis 2010, (ii) la stabilité du cadre macroéconomique et les progrès dans les réformes structurelles clés (secteur privé et environnement des affaires) ; (iii) sa localisation géographique, qui lui offre des opportunités d'échanges et de transports avec son voisinage ; (iv) une bonne répartition des potentialités naturelles sur le territoire national, favorable à un développement régional harmonieux ; (v) la vocation de pays aux abondantes ressources en eau, un atout pour l'hydroélectricité, l'agriculture, la pêche, l'élevage et les transports ; (vi) d'importantes autres dotations naturelles (terres arables, vaste plateau continental, matières minérales de surface, diversité des paysages, microclimats, faune, flore et artisanat,...) qui lui

confèrent un potentiel de croissance suffisant pour sortir de la pauvreté et assurer un développement inclusif et durable.

### 3.2. ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

21. La Guinée dispose ainsi d'énormes potentialités naturelles pour répondre adéquatement aux défis critiques de développement. Mais elle devra auparavant les valoriser pour en faire véritablement des leviers de progrès. En cela, résident les enjeux majeurs auxquels devra faire face la Guinée au cours des prochaines années. Ces enjeux sont de nature institutionnelle et politique, économique, sociale et environnementale.

22. Sur le plan politique et institutionnel, en tant que fondation de tout processus de développement économique et social, la promotion d'une bonne gouvernance dans les domaines politique et social, économique, judiciaire, sécuritaire, environnemental et local est impérative pour la Guinée. Les enjeux majeurs sont ceux qu'appellent la situation de fragilité du pays et l'impérieuse nécessité pour lui de parvenir à la résilience. Il s'agit de : (i) la consolidation de l'État de droit, de la sécurité et de la paix sociale ; (ii) le renforcement de la justice et des droits de l'homme ; (iii) l'amélioration de la gouvernance dans ses dimensions administrative, économique, locale et environnementale.

23. Au plan économique, la transformation structurelle de l'économie guinéenne serait nécessaire pour garantir une croissance économique accélérée, inclusive et durable. Les enjeux majeurs à ce niveau sont : (i) l'impulsion d'une dynamique de transformation des structures économiques ; (ii) l'attractivité économique de la Guinée ; et (iii) la transition vers l'économie verte.

24. Dans le domaine du capital humain, les enjeux majeurs sont : (i) la transformation rapide de la transition démographique en dividende ; (ii) l'inclusion sociale ; (iii) la sécurité humaine<sup>7</sup> dans toutes ses dimensions ; et (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

25. L'environnement s'impose aujourd'hui comme une dimension essentielle du développement économique et social en Guinée plus qu'ailleurs, en raison des pressions exercées sur les ressources naturelles et les menaces que font peser sur le cadre de vie, différentes sortes de pollutions. Les enjeux majeurs dans ce domaine sont : (i) la préservation de l'environnement ; (ii) l'optimisation des ressources naturelles ; et (iii) la prise en charge des questions d'adaptation aux changements climatiques.

### 3.3. OBJECTIF GLOBAL ET RÉSULTATS FINAUX

26. Se fondant sur la Loi Fondamentale du pays, la Vision Guinée 2040, le Projet de Société du Président de la République, ainsi que les Agendas africains et internationaux du développement, le PNDES s'est fixé comme objectif global de « *promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable* ».

27. Pour les autorités, une croissance forte est en effet, un préalable à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Une croissance de qualité est une croissance inclusive qui ne creuse pas les inégalités mais qui préserve l'environnement et économise les ressources naturelles du pays. Les autorités sont conscientes cependant, qu'une croissance forte et de qualité n'est pas suffisante à elle-seule, pour induire des changements structurels. Il faudrait en plus, qu'elle soit sous-tendue par une diversification de la production et une création conséquente d'emplois sur une période relativement longue : c'est-à-dire une

---

<sup>7</sup> Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) de 1994 reconnaît sept (7) dimensions à la sécurité humaine : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté, et sécurité politique.

croissance économique qui promeuve la transformation structurelle, condition nécessaire pour parvenir à une richesse nationale plus accrue et donc à la prospérité.

**28.** Deux résultats finaux sont attendus de cet objectif global, à savoir : 1<sup>er</sup> résultat final « à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie » et 2<sup>ème</sup> résultat final « la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée ».

**29.** En termes d'impact, le 1<sup>er</sup> résultat final devra se traduire par : (i) un accroissement de l'indice de développement humain (IDH) de la Guinée de 0,411 en 2014 à 0,482 au moins à l'horizon 2020, (ii) une réduction de l'incidence de la pauvreté de 10 points au moins, à l'horizon 2020, (iii) une réduction de l'indice de GINI de 0,317 en 2012 à 0,250 en 2020, et (iv) une inversion de la tendance à la baisse du couvert forestier en passant de 25,9% en 2014 à 28% en 2020.

**30.** Le 2<sup>ème</sup> résultat final est en mettre en rapport avec la nécessité pour le pays d'amorcer une dynamique transformationnelle des structures de l'économie afin de parvenir à une prospérité inclusive et durable en Guinée. Dans la perspective du PNDES, la transformation structurelle envisagée se traduira par (i) une agriculture plus productive qui garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et contribue au développement de l'industrie agro-alimentaire nationale et des exportations ; (ii) un secteur secondaire plus diversifié et plus compétitif, qui offre des débouchés au secteur primaire, avec des effets d'entraînement du sous-secteur minier de plus en plus élevés, notamment en matière d'achats locaux ; (iii) un secteur tertiaire plus moderne, basé notamment sur les sous-secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'exportation de plus en plus compétitifs ; (iv) une transition démographique accélérée qui permettrait au pays de tirer profit du dividende démographique au moment opportun.

### **3.4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES**

**31.** Pour opérer les changements visés d'ici à 2020, les autorités ambitionnent de faire du PNDES : (i) un cadre stratégique intégré ; (ii) un cadre d'accélération de la Vision Minière Africaine (VMA) ; (iii) un cadre fédérateur des stratégies sectorielles/thématiques ou des programmes, en vigueur ; (iv) un cadre de référence pour les réformes, politiques, programmes et projets futurs de développement, ainsi que pour les interventions des PTF, et (v) un cadre stratégique cohérent.

**32. PNDES, cadre stratégique intégré.** En lien avec les résultats finaux escomptés d'ici 2020, la stratégie globale du PNDES 2016-2020 consistera d'une part, à asseoir les bases institutionnelles solides, indispensables au progrès économique, social et environnemental, ainsi qu'à développer un capital humain susceptible de maximiser le dividende démographique, favoriser l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités. D'autre part, elle consistera : (i) à développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour en faire un véritable levier de réduction à la fois, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire; (ii) à promouvoir une industrie manufacturière incorporée aux secteurs primaire et minier, permettant d'exploiter toutes les chaînes de valeurs de leurs filières respectives; (iii) à intégrer le secteur minier au reste de l'économie, à travers la promotion de PME/PMI compétitives en matière de fourniture de biens et services domestiques aux mines, et l'investissement d'une proportion importante des recettes minières dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

**33. PNDES, cadre d'accélération de la VMA.** Le PNDES se veut un cadre d'accélération de la VMA<sup>8</sup> qui prône l'« exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socioéconomique soutenu ». Dans cette

---

<sup>8</sup> Adoptée en février 2009 à Addis Abéba lors du sommet chefs Etats de l'UA, la VMA constitue le cadre continental clé de promotion d'un développement basé sur l'exploitation des ressources minérales et d'une transformation structurelle sur le continent.

perspective, le PNDES fera du secteur minier, le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne, par : (i) l'intégration des mines dans l'économie locale, nationale et continentale; (ii) la création plus accrue de valeur ajoutée et d'emplois ; (iii) la promotion du contenu local ; et (iv) l'utilisation efficace des recettes minières.

34. Le PNDES s'attellera ainsi à créer à l'échelle de la Guinée, les conditions requises pour la concrétisation de cette vision, grâce à : (i) des liens en aval par la valorisation et la transformation des minerais ; (ii) des liens en amont par la satisfaction des besoins en biens d'équipement, de consommables et de services miniers; (iii) des liens latéraux avec l'infrastructure (électricité, logistique, communications, eau) et le développement des compétences et des technologies (DRH R&D)<sup>9</sup> ; (iv) des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'État, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d'autres parties prenantes ; (v) une connaissance exhaustive de richesses minérales du pays ; (vi) l'intégration de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à l'économie ; (vii) le développement de moyens de subsistance durables pour les communautés minières ; et (viii) la diversification de l'exploitation minière.

35. **PNDES, cadre stratégique fédérateur.** Le PNDES est le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité. Ces dernières en retour, sont des composantes intégrantes du Plan. Le PNDES assure la synergie de toutes ces stratégies dans la perspective d'une meilleure coordination de l'action publique au cours de la période, et de plus d'efficacité en termes de résultats du développement.

36. Le PNDES s'attachera ainsi à : (i) consolider les acquis de la Stratégie de Relance et de Résilience Socioéconomique Post-Ebola 2015-2017 ; (ii) poursuivre et parachever la mise en œuvre des différentes composantes de cette stratégie ; (iii) opérationnaliser son instrument financier : le Fonds national de Relance et de Résilience Post-Ebola ; et (iv) prolonger durablement les retombées positives de ses interventions.

37. De la même façon, sont considérés comme partie intégrante du PNDES, le Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques (PREFIP), le Programme de Réformes de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), la Stratégie de Promotion des Investissements ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP), la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB), la Politique Nationale de Protection Sociale, ainsi que Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2017-2020.

38. **PNDES, unique cadre de référence des actions de développement.** Le PNDES a vocation à servir d'unique cadre stratégique et/ou programmatique de référence pour toutes les politiques, stratégies, réformes, programmes et projets de développement qui seront initiés à l'échelle nationale au cours de la période 2016-2020. A travers les options stratégiques attachées à chaque effet escompté, les différents intervenants disposent de points d'entrée pour définir des objectifs de développement et opérer leurs choix stratégiques. A travers les actions prioritaires, ils disposent de base pour leurs programmations alors que les cibles de développement leurs fournissent des points de repère pour asseoir leurs propres cadres de mesure de performance.

39. De façon spécifique, le PNDES est l'unique référentiel stratégique pour les cadres programmatiques des PTF qui devront s'y aligner conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Le PNDES est également destiné à servir de support pour le dialogue politique entre

---

<sup>9</sup> DRH : Développement des Ressources Humaines – R&D : Recherche et Développement.

les PTF et le Gouvernement, et pour l'exercice de la responsabilité mutuelle en matière de gestion du développement.

**40. PNDES, un cadre stratégique cohérent.** Le PNDES ambitionne également d'apporter une réponse cohérente aux enjeux majeurs du développement, en faisant reposer ses stratégies sur quatre piliers<sup>10</sup> :

- pilier 1 : promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ;
- pilier 2 : transformation économique durable et inclusive,
- pilier 3 : développement inclusif du capital humain ; et
- pilier 4 : gestion durable du capital naturel.

**41.** Ces piliers sont portés par trois vecteurs de changements structurels : (i) des investissements catalyseurs (énergie, routes, ports, aéroports, TIC,...) dans le secteur minier sous-tendus par une bonne gouvernance minière; (ii) des gains de productivités dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique induits par des investissements en aménagements, en matériels et en outillage, le développement des compétences et l'ouverture au commerce ainsi qu'aux capitaux étrangers ; (iii) la diversification industrielle hors mines en lien avec les chaînes des valeurs en amont et en aval des agropoles régionales.

### **3.5. OBJECTIFS, EFFETS ESCOMPTÉS, STRATÉGIES ET ACTIONS PAR DOMAINE PRIORITAIRE**

**42.** Les piliers du PNDES sont déclinés, chacun en domaines prioritaires comme suit :

- trois (3) domaines prioritaires pour le pilier 1 : (i) gouvernance politique et sociale ; (ii) efficacité de l'Etat ; et (iii) gouvernance économique et environnementale ;
- quatre (4) domaines prioritaires pour le pilier 2 : (i) agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) industries extractives et manufacturière ; (iii) infrastructures économiques, innovation et recherche ; et (iv) commerce, tourisme, hôtellerie, artisanat et culture ;
- sept (7) domaines prioritaires pour le pilier 3 : (i) population et développement ; (ii) santé et VIH/SIDA ; (iii) éducation et formation ; (iv) cadre de vie domestique ; (v) emploi des couches vulnérables ; (vi) épanouissement des couches vulnérables ; et (vii) protection sociale ;
- quatre (4) domaines prioritaires pour le pilier 4 : (i) gestion durable des écosystèmes ; (ii) qualité du cadre de vie ; (iii) gestion des catastrophes ; et (iv) changements climatiques.

#### **3.5.1. Gouvernance politique et sociale**

**Objectifs intermédiaires** : (i) *consolider l'État de droit et la démocratie* ; et (ii) *renforcer la défense, la sécurité et la cohésion sociale*

**Effets escomptés** :

- l'État de droit et l'égal accès de tous à la justice et à l'information sont assurés ;
- l'ancrage démocratique de la Guinée est consolidé ;
- la défense, la sécurité et la protection civile sont renforcées ;
- l'unité nationale et la cohésion sociale sont préservées.

---

<sup>10</sup> Un pilier est une composante stratégique du PNDES. Il comprend des domaines prioritaires à travers lesquels sont déployées les actions devant permettre d'atteindre les résultats du Plan. Conformément au principe de la GAR, à chacune des déclinaisons (pilier et domaine prioritaire) du PNDES correspondent une hiérarchie des objectifs, une chaîne de résultats et des indicateurs appropriés. En outre les différents objectifs (stratégiques et intermédiaires) du PNDES ont été définis en cohérence avec les ODD

## a) L'État de droit et l'égal accès de tous à la justice et à l'information sont assurés

**43. Options stratégiques.** Les autorités considèrent que la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) 2014-2024, peut valablement servir de cadre stratégique de référence pour la réalisation de cet effet. Ainsi, le PNDES s'attachera à travers la PNRJ à apporter une réponse systémique aux contraintes structurelles qui pèsent sur l'efficacité de la justice guinéenne et mises en évidence lors des Etats Généraux de mars 2011. Cette réponse s'articule autour des quatre (4) axes d'intervention ci-après de la PNRJ : (i) l'accès au droit et à la justice; (ii) l'indépendance d'une magistrature responsable; (iii) le renforcement et la valorisation des capacités humaines et institutionnelles et (iv) la lutte contre l'impunité.

**44. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires à mener sont celles inscrites dans le plan d'actions prioritaires (2015-2019) de la PNRJ. De façon spécifique, ces actions prioritaires portent sur : (i) le renforcement du ministère de la justice ; (ii) l'amélioration de l'accès à la justice ; (iii) l'adaptation du droit à l'évolution de la société et l'accessibilité à la justice ; (iv) la promotion et le renforcement de l'indépendance et de la responsabilité de la magistrature ; (v) la formation et la valorisation des professionnels de la justice ; (vi) l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et l'exécution des décisions de justice ; (vii) l'amélioration de la justice faite aux femmes et aux personnes vulnérables ; (viii) l'humanisation et la modernisation du système pénitentiaire ; (ix) la sensibilisation de la population guinéenne à ses droits et devoirs ; (x) le renforcement des capacités du pays en matière de communication et d'information ; et (xi) la consolidation de la liberté d'expression.

## b) L'ancrage démocratique de la Guinée est consolidé ;

**45. Option stratégique.** Les autorités sont convaincues que pour créer les conditions de l'émergence et de la prospérité, il est impérieux de renforcer l'ancrage démocratique de la Guinée. L'option pour y parvenir est de respecter les fondamentaux de ce type de régime politique, que sont entre autres : la participation, l'inclusion, des élections libres, transparentes et tenues dans les délais légaux.

**46. Actions prioritaires.** En la matière, les actions prioritaires envisagées sont : (i) la promotion d'un cadre de dialogue politique permanent, constructif, inclusif et résilient ; (ii) la fiabilisation et la qualification du processus électoral ; (iii) le renforcement des capacités et de l'indépendance des organisations de la société civile ; (iv) le renforcement des capacités humaines des partis politiques en matière de dialogue politique et de prévention des conflits politiques ; (v) la promotion de la participation active des femmes et des jeunes à la vie politique.

## c) La défense, la sécurité et la protection civile sont renforcées

**47. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, les autorités entendent capitaliser les acquis des profondes réformes du secteur de la sécurité (RSS) engagées dès 2011, et sous-tendues par : (i) la Déclaration de Politique de RSS de décembre 2012 ; (ii) la Politique Nationale de Défense et de Sécurité, de novembre 2013 ; et (iii) la Stratégie Nationale d'Action Prioritaires (SNAP) de février 2014.

**48. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires devant permettre de concrétiser ces orientations, concernent : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et humaines des forces de défense et de sécurité ; (ii) la consolidation de la discipline et la transparence au sein des forces de défense et de sécurité ; (iii) la restauration de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité ; (iv) le renforcement de la protection civile dans les grands centres urbains. A ces actions, il convient d'ajouter, les interventions prioritaires complémentaires inscrites dans la Loi de Programmation Militaire (LPM) pour la période 2015-2020 ; ainsi qu'aux Programmes d'Investissements Publics (PIP) 2016-2018, 2017-2019 et 2018-2020,

#### **d) L'unité nationale et la cohésion sociale sont préservées.**

**49. Options stratégiques.** Le PNDES prend comme cadre de référence les travaux de la Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale (CPRN) pour orienter le choix des actions prioritaires devant concourir à la réalisation de l'effet escompté. La perspective étant de pouvoir traduire judicieusement en actes concrets, les axes prioritaires recommandés par le rapport de synthèse des consultations nationales en appui à la réconciliation nationale en Guinée, à savoir : (i) l'éducation citoyenne et le renforcement des capacités des acteurs sur la justice transitionnelle ; (ii) la mise en place d'une Commission Vérité ; (iii) l'opérationnalisation de la Commission Vérité ; (iv) la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité.

**50. Actions prioritaires.** Elles portent sur : (i) la consolidation de la réconciliation et de la solidarité nationales ; (ii) la promotion de l'identité culturelle et le brassage communautaire et ethnique ; (iii) le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de médiation et de prévention des conflits sociaux ; et (iv) toutes autres actions complémentaires allant dans le sens de la concrétisation des recommandations de la CPRN.

#### **3.5.2. Efficacité de l'Etat**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir la bonne gouvernance administrative et locale*

**Effets escomptés :**

- la qualité des services fournis par l'administration publique est améliorée ;
- la redevabilité et la transparence sont renforcées aussi bien au niveau de l'État central que des collectivités locales ;
- l'efficacité des collectivités locales en matière d'offre de services publics est améliorée ;
- la gestion du développement local est renforcée ;
- la participation et la démocratie à la base sont renforcées.

#### **a) La qualité des services fournis par l'administration publique est améliorée**

**51. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES opte pour une synergie entre le PREMA, le Code des Collectivités Locales (CCL) et la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LPNDDL) qui demeurent des cadres stratégiques et programmatiques encore valides pour la période couverte par le Plan. Le PNDES s'attachera ainsi à concrétiser la vision de renouveau projetée par le PREMA, qui est celle d'une Administration de changement, capable d'impulser le développement et de fournir des services de qualité aux populations. Il s'agira de façon spécifique d'orienter et d'articuler les interventions du PNDES autour des quatre axes suivants : (i) la refondation de l'Etat et son repositionnement stratégique ; (ii) la rénovation de l'organisation et de la gouvernance administrative ; (iii) l'amélioration de la qualité des services rendus à l'utilisateur ; (iv) l'amélioration de la qualité de la gestion publique et des ressources humaines de l'Etat.

**52. Actions prioritaires.** Pour la période 2016-2020, le PNDES entend accorder la priorité aux composantes ci-après du PREMA, relatives : (i) à la redéfinition et à la clarification des missions de l'Etat ; (ii) au renforcement des capacités des principales institutions de l'Etat (Primature, Secrétariat Général du Gouvernement, ANLC...); (iii) au renforcement de la coordination et de l'efficacité du travail gouvernemental ; (iv) à la rationalisation des structures et des normes de l'Administration publique ; (v) la modernisation et la fiabilisation de la gestion des effectifs et de la masse salariale ; (vi) l'amélioration de la gestion des personnels ; (vii) la rationalisation du dispositif statutaire ; (viii) la valorisation des ressources humaines ; et (ix) le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction publique.



## **b) La redevabilité et la transparence sont renforcées aussi bien au niveau de l'État central que des collectivités locales**

**53. Options stratégiques.** Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet a).

**54. Actions prioritaires.** La première action prioritaire retenue par le PNDES dans ce domaine est la composante du PREMA relative à la lutte contre la corruption et à la moralisation de la vie publique. A cela s'ajoute : (i) le renforcement des capacités de contrôle et d'inspection des administrations publiques centrale et locale ; (ii) l'amélioration des procédures de gestion de l'administration publique ; et (iii) la promotion de la transparence dans l'attribution des marchés publics.

## **c) L'efficacité des collectivités locales en matière d'offre de services publics est améliorée.**

**55. Options stratégiques.** Le PNDES prendra appui sur le CCL et la LPNDDL pour encadrer et orienter les actions devant concourir à l'obtention du présent effet et de ses suivants.

**56.** Le CCL fournit au PNDES le cadre légal pour ses interventions de la période 2016-2020 en matière de décentralisation administrative et de gestion du développement local. Alors que la LPNDDL en définit le cadre stratégique autour de quatre enjeux spécifiques : (i) un enjeu politique, celui de la démocratisation/démocratie locale à travers les élections (avec la possibilité de candidatures indépendantes) et la responsabilisation des populations et celui de la « bonne » gouvernance locale ; (ii) un enjeu économique, celui de l'organisation et de la promotion du développement à la base, de création des conditions d'un développement économique local et de facilitation des échanges ; (iii) un enjeu social, celui de l'amélioration de l'accès à des services publics de base (santé, éducation, eau) de qualité ; et (iv) un enjeu institutionnel, celui de l'établissement des rapports entre les acteurs, les dispositifs et les instruments, de sorte que chaque acteur dispose d'une capacité suffisante pour assumer ses fonctions.

**57.** Ainsi le PNDES contribuera à travers la LPNDDL, à l'avènement d'ici à dix ans de collectivités locales fonctionnelles, moteurs du développement local sur leur territoire, évoluant dans un cadre institutionnel rénové avec une administration territoriale qualifiée, animatrice du développement territorial, garante du respect des règles et s'articulant avec les services techniques déconcentrés.

**58. Actions prioritaires.** A ce titre, le PNDES a identifié, en plus de la composante du PREMA relative à la consolidation de la décentralisation, les actions suivantes : (i) le développement d'infrastructures locales fiables, durables et résilientes dans toutes les régions du pays ; (ii) l'accélération de la mise en place d'une fonction publique locale, (iii) le renforcement des capacités techniques et humaines des administrations locales en matière d'offre de services ; (iv) l'accroissement et la modernisation de l'offre de services publics au niveau local.

## **d) La gestion du développement local est renforcée.**

**59. Options stratégiques.** Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet c) précédent.

**60. Actions prioritaires.** Elles s'inscrivent toutes dans la composante du PREMA relative à la consolidation de la décentralisation et portent sur : (i) le renforcement des capacités techniques et humaines des collectivités locales dans la gestion du développement ; (ii) l'amélioration de la mobilisation de ressources financières locales ; (iii) le renforcement de la coopération décentralisée ; (iv) le renforcement du processus de planification dans les collectivités locales ; (v) l'instauration d'un audit régulier de la gestion locale.

### e) La participation et la démocratie à la base sont renforcées.

**61. Options stratégiques.** Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet d) précédent.

**62. Actions prioritaires.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES compte mettre l'accent sur : (i) le renforcement du processus de décentralisation en Guinée ; (ii) la promotion de la participation des jeunes et des femmes au processus de démocratisation à la base ; (iii) la fiabilisation et la qualification du processus électoral local en Guinée ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance locale.

### 3.5.3. Gouvernance économique et environnementale

**Objectif intermédiaire :** *accroître l'efficacité de la gestion économique et du pilotage du développement*

#### Effets escomptés :

- la stabilité du cadre macroéconomique est consolidée ;
- le pilotage du développement est renforcé,
- l'efficacité du système statistique national est accrue ;
- la diplomatie, la coopération internationale et l'intégration régionale sont renforcées ;
- l'environnement des affaires est amélioré ;
- la gouvernance minière est améliorée ;
- les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l'environnement sont renforcées,

### a) La stabilité du cadre macroéconomique est consolidée.

**63. Options stratégiques.** Le Gouvernement considère que la stabilité du cadre macroéconomique est un prérequis à une croissance forte, inclusive et durable mais également, une condition nécessaire pour attirer les investisseurs et assurer la rentabilité de leurs affaires. A travers le PNDES, les autorités entendent assurer une gestion macroéconomique saine qui crée un environnement non-inflationniste et compétitif grâce à une maîtrise des fluctuations de change et une bonne tenue des indicateurs de convergence de la CEDEAO/ZMAO.

**64.** Toujours dans le cadre de la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique, le Gouvernement entend poursuivre le Plan stratégique Révisé de réformes des Finances Publiques (PREFIP) 2014-2018 avec comme objectifs : (i) d'instaurer la discipline budgétaire, (ii) de restaurer et consolider la crédibilité et l'efficacité du processus de préparation et d'exécution du budget, (iii) d'assurer une responsabilisation et redevabilité accrue dans l'exécution du budget, revenus et dépenses, et une plus grande transparence dans le processus budgétaire, (iv) d'assurer une allocation efficace et une utilisation efficiente des ressources publiques vers les secteurs prioritaires en général et les services publics de base en particulier, et (v) de mobiliser de manière efficace et équitable les ressources internes et externes tout en renforçant leur gestion afin de financer les dépenses prioritaires du Plan.

**65.** Le PNDES intègre de ce fait l'approche stratégique en deux paliers du PREFIP dans la perspective de la mise en application de la LORF. Le premier palier posera les fondamentaux de la GFP à travers l'expérimentation à une échelle limitée de certaines innovations de la LORF. Le 2ème palier portera sur la consolidation de ces fondamentaux et la mise en œuvre des réformes plus ambitieuses comme par exemple : (i) les CDMT sectoriels, (ii) la mise en œuvre des budgets programmes, (iii) la modulation des contrôles basée sur les risques, (iv) la comptabilité de type patrimonial.

**66. Actions prioritaires.** Le PNDES a retenu au titre des actions prioritaires devant concourir à cet effet: (i) la mise en œuvre du programme économique et financier en cours ou à venir, soutenu par les ressources du FMI; les neuf (9) programmes de réformes du PREFIP relatifs à : (ii) la programmation et la préparation du budget ; (iii) la mobilisation et la gestion des recettes intérieures ; (iv) la mobilisation des ressources extérieures et la gestion de la dette ; (v) la gestion des dépenses publiques ; (vi) la gestion du patrimoine de l'Etat ; (vii) la gestion de la trésorerie ; (viii) la réforme comptable et le système d'information financière ; (ix) les finances locales ; et (x) les systèmes de contrôles internes et externes; et les quatre (4) programmes de soutien du PREFIP aux réformes portant sur : (xi) la formation et ressources humaines ; (xii) le système d'informatisation ; (xiii) la réhabilitation des infrastructures ; et (xiv) la communication.

#### **b) Le pilotage du développement est renforcé.**

**67. Options stratégiques.** Le PNDES envisage de parvenir à ce résultat par l'intégration progressive dans un cadre global de gestion du développement, de toutes les fonctions de PPBSE, assortie d'un programme intégré et pluriannuel de développement/renforcement des capacités des intervenants à tous les niveaux.

**68. Actions prioritaires.** Pour ce faire, les autorités envisagent de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation des actions de développement inscrites au PNDES ; (ii) l'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES ; (iii) le développement d'outils de PPBSE (manuel de procédures, guide d'élaboration de politique sectorielle, document-cadre du système national de planification) ; (iv) le renforcement des capacités de PPBSE tant au niveau central qu'au niveau sectoriel ; (v) la mise en place d'un système plus performant de gestion des investissements publics.

#### **c) L'efficacité du système statistique national est accrue.**

**69. Options stratégiques.** En conformité avec la loi statistique L/2014/019/AN, le Gouvernement entend inscrire ses interventions en ce domaine, dans une 2ème génération de SNDS orientée vers la satisfaction des besoins de suivi des ODD et du PNDES, traduite en un Programme Statistique National Pluriannuel (PSN) puis en Plans de Travail Annuel (PTA) correspondant aux tranches annuelles du PSN. Parallèlement, il assurera la bonne gouvernance statistique du pays. A cet effet, le PNDES créera les conditions pour assurer la fonctionnalité du Conseil National de la Statistique (CNS) et des autres organes du Système Statistique National (SSN), en conformité avec la loi statistique.

**70.** Le Gouvernement entend utiliser cette plateforme constituée du CNS, de la SNDS et du cadre programmatique (PSN et PTA), pour organiser avec les PTF, le dialogue sur le développement de la statistique en Guinée. La finalité est de mieux coordonner les appuis à l'INS en vue d'accroître l'efficacité de l'appareil statistique en termes de satisfaction des besoins à moyen et long terme du pays en matière d'information pour le suivi des actions du développement.

**71. Actions prioritaires.** Elles comprennent : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système statistique national en général et de l'INS en particulier ; (ii) la préparation et l'adoption de la SNDS de 2ème génération ; (iii) la mise en œuvre du cadre programmatique du système national statistique (PSN et PTA) ; (iii) la tenue des réunions statutaires des organes clés du SSN (CNS et CTS) ; (iv) l'animation de la plateforme de dialogue entre le MPCFI et les PTF intervenant dans le domaine de la statistique ; et (v) la conception et la mise en place du système d'information statistique pour le suivi et l'évaluation du PNDES.

#### **d) La diplomatie, la coopération internationale et l'intégration régionale sont renforcées.**

**72. Options stratégiques.** Les autorités ont conscience qu'il leur faudra affirmer le leadership de la Guinée tant au plan régional qu'international. L'ambition est : (i) de promouvoir le rayonnement du pays, (ii) de limiter les risques de fragilité inhérents à un voisinage instable ; et (iii) de renforcer la résilience de la Guinée, en tirant avantages de son appartenance aux ensembles sous-régionaux. Le PNDES s'inscrit dans cette perspective en mettant l'accent sur une diplomatie active au service de la coopération pour le développement, et une présence influente du pays dans les instances sous-régionales et régionales au service de la consolidation de la paix et de l'intégration économique.

**73. Actions prioritaires.** A ce titre, la PNDES envisage : (i) la promotion d'une diplomatie efficace et en phase avec les valeurs nationales ; (ii) la promotion d'une coopération internationale efficace et en phase avec les priorités nationales ; (iii) le renforcement des capacités des ministères en charge des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration régionale ; (iv) le renforcement des capacités des organisations des guinéens de l'étranger ; (v) la promotion de l'intégration régionale.

#### **e) L'environnement des affaires est amélioré.**

**74. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES prend appui sur : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Privé, (ii) la Stratégie de Promotion des Investissements ; (iii) la Lettre de Politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises ; ainsi que (iv) les options stratégiques qui sous-tendent les réformes structurelles, notamment en matière de promotion du secteur privé.

**75. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires sont : (i) l'amélioration de l'accès à des crédits bancaires et des services financiers diversifiés et adaptés aux besoins du secteur privé ; (ii) la simplification du système fiscal guinéen en général, et du régime fiscal des PME/PMI en particulier ; (iii) la simplification des procédures en matière de construction, de transfert de propriété et d'accès à l'eau et à l'électricité ; (iv) le renforcement des capacités du secteur privé ; (v) la formalisation du secteur privé guinéen.

#### **f) La gouvernance minière est améliorée.**

**76. Options stratégiques.** Le Code minier<sup>11</sup> de la République de Guinée est le cadre légal de référence des options stratégiques du PNDES pour l'amélioration de la gouvernance minière. Ce cadre comporte en effet, des dispositions par rapport à la transparence et à la bonne gouvernance avec en particulier, l'obligation de publier tous les contrats miniers ; la recherche d'un meilleur équilibre sur le partage de la valeur ajoutée et la fiscalité ; l'introduction de dispositions relatives aux enjeux de développement du contenu local, de responsabilité sociale des entreprises (RSE), à la participation des communautés et au développement local (et son financement avec la création d'un fonds de développement local). Le PNDES œuvrera en conséquence à : (i) promouvoir des activités conformes au Code (option 1) ; (ii) veiller à la transparence et à l'intégrité dans les transactions minières (option 2) ; (iii) assurer une gestion efficace et efficiente des recettes minières (option 3) ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures de gouvernance du secteur (option 4).

**77. Actions prioritaires.** Pour ce faire, les actions porteront en priorité sur (i) l'adoption des textes d'application du code minier ; (ii) le renforcement des capacités de suivi de

---

<sup>11</sup> Au sens du PNDES, le code minier est le corpus de deux lois : (i) la loi L/2011/N°006/CNT du 09 septembre 2011 portant Code minier en République de Guinée ; et (ii) la loi L/2013/N°053/CNT du 08 avril 2013 portant amendement de certaines dispositions de la loi L/2011/N°006/CNT

l'application du Code en particulier, en instituant une inspection et des contrôles périodiques et réguliers de la mise en œuvre des engagements des acteurs miniers, (iii) le renforcement des capacités de surveillance des règles de transparence et d'intégrité; (iv) la promotion de la recherche géologique en Guinée afin d'améliorer la base de la connaissance géologique ; (v) la mise en œuvre des mesures relatives aux relations communautaires et du contenu local, notamment à travers l'amélioration des relations entre les sociétés minières et les communautés d'accueil avec la mise en œuvre de la politique du Contenu Local, (vi) l'opérationnalisation du Fonds de Développement Economique Local (FDEL) ainsi que le suivi du versement et la gestion des recettes minières dévolues à l'État et aux collectivités locales.

#### **g) Les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l'environnement sont renforcées.**

**78. Options stratégiques.** Le PNDES table sur deux options pour réaliser cet effet : (i) l'application effective des dispositions légales et réglementaires ainsi que des autres arrangements institutionnels en vigueur dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ; (ii) la mise en œuvre du cadre stratégique et programmatique défini par la PNE, la SNDB et le PNIE.

**79. Actions prioritaires.** L'accent sera mis en priorité sur : (i) l'actualisation du cadre juridique et institutionnel de l'environnement ; (ii) le renforcement des capacités techniques et humaines en matière de protection de l'environnement ; (iii) le développement d'un système efficace d'éducation environnementale ; (iv) la promotion de la conformité environnementale.

#### **3.5.4. Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir une agriculture durable et productive, garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

**Effets escomptés :**

- la productivité du secteur primaire est accrue ;
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée, et
- l'agriculture durable est promue.

#### **a) La productivité du secteur primaire est accrue.**

**80. Options stratégiques.** Le PASANDAD (2017-2020) en tant que partie intégrante du PNDES constitue le cadre d'orientation pour réaliser les effets attendus dans ce domaine. Le PASANDAD est à la fois une stratégie et un programme. En tant que stratégie, le PASANDAD est une approche multisectorielle et multidimensionnelle de lutte intégrée contre la sous-alimentation, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. En tant que programme, le PASANDAD entend assurer les conditions nécessaires à une accélération de la production végétale, animale halieutique et sylvicole locale, une amélioration de la commercialisation, de la conservation et la transformation des aliments pour réduire les périodes de soudures et éradiquer la faim. Par ailleurs, l'inversion de la dépendance du pays à l'égard des importations d'aliments importés, est une option fondamentale du PNDES. Le PASANDAD intègre également la question de durabilité dans l'agriculture avec pour objectif de promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers et fauniques en Guinée dans une perspective de lutte contre les problèmes environnementaux et les changements climatiques.

**81. Actions prioritaires.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES considère en premier lieu, l'implantation progressive d'agropoles dans toutes les régions du pays en mettant l'accent sur les filières à fortes valeurs ajoutées. Le PNDES privilégie également les composantes ci-après du PASANDAD, relative à : la promotion d'un environnement favorable au développement des filières agricoles (composante 1) ; et la dynamisation des filières agricoles (composante 2).

**82.** Les actions prioritaires inscrites au titre de la composante 1 comprennent : (i) des investissements structurants en aménagements hydro-agricoles, en aménagements de pâturages, de mares et d'étangs, en stations piscicoles, en dessertes en eau et électricité, et en construction de laboratoires ; (ii) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des filières agricoles destiné à encadrer leur développement, la sécurisation foncière ; (iii) la transformation et la commercialisation des produits agricoles ; (iv) la facilitation de l'accès aux intrants ; (v) l'opérationnalisation d'un système d'information ; et (vi) la mise en place d'un dispositif de financement approprié.

**83.** Les actions prioritaires de la composante 2 portent sur : (i) la structuration des EAF (Exploitations Agricoles Familiales), des OP, des acteurs publics et des opérateurs privés (commerçants, transformateurs) dans une perspective d'intégration aux marchés; et (ii) la promotion des activités de production, de commercialisation et de transformation des filières Agricoles (végétale, élevage, pêche et aquaculture).

#### **b) La sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée.**

**84. Options stratégiques.** Le PNDES prend également appui sur le PASANDAD pour traduire la volonté des autorités d'apporter une réponse durable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'orientation choisie pour y parvenir table sur le rapport homme/femme dans les filières agricoles comme vecteur des changements attendus dans ce domaine. Ainsi dans le cadre du PNDES les solutions à l'insécurité alimentaires seront apportées en lien avec la problématique du genre dans les filières agricoles. Au regard de ce qui précède, deux (2) options stratégiques s'offrent au PNDES : (i) la promotion du genre dans les filières Agricoles ; et (ii) l'amélioration de la nutrition.

**85. Actions prioritaires.** Pour parvenir à l'effet escompté, le PNDES accorde la priorité aux actions ci-après du PASANDAD : (i) l'amélioration des performances des filières Agricoles dans lesquelles interviennent les femmes et les jeunes par des appuis à la structuration de leurs organisations *via* à la promotion de GIE<sup>12</sup>, le renforcement des capacités individuelles *via* à des formations, la fourniture d'intrants, de matériels et d'équipements...; et (ii) des actions de plaidoyer pour l'amélioration du statut de la femme (participation aux prises de décisions, accès à la propriété foncière,...).

#### **c) L'agriculture durable et résiliente au changement climatique est promue.**

**86. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES fait référence à la composante 4 du PASANDAD ainsi qu'à la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique 2016-2025, pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB).

**87. Actions prioritaires.** Au regard des options stratégiques ci-dessus, le PNDES privilégiera les actions suivantes : (i) le développement et la vulgarisation des normes environnementales dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; (ii) le renforcement de la gestion des espaces pastoraux et de la transhumance ; (iii) la promotion de l'agro-pastoral durable ; (iv) la promotion de techniques d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

### **3.5.5. Industries extractive et manufacturière**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir une industrie durable, compétitive et créatrice d'emplois productifs.*

---

<sup>12</sup> GIE : Groupement d'Intérêt Economique

### Effets escomptés :

- le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne ;
- la contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse est accrue ;
- l'industrie propre est promue.

### a) Le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie

**88. Options stratégiques.** Il s'agit d'opérer ici les choix stratégiques devant permettre de faire véritablement du secteur minier le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne. Ces choix doivent permettre de concrétiser l'orientation consistant à faire du PNDES le cadre d'accélération de la VMA. De plus, ils doivent être cohérents avec le Code minier, la Lettre de Politique Minière, la Lettre de Mission du MMG et la déclaration de politique de développement de l'emploi local et de création de valeur ajoutée domestique dans le secteur minier. Dans cette perspective, quatre options s'offrent au PNDES : (i) le renforcement des liens en amont et en aval de l'exploitation minière ; (ii) la capitalisation des externalités positives (infrastructures, compétences, technologies, R&D<sup>13</sup>) des investissements dans le secteur minier ; (iii) la création d'emploi et l'amélioration des conditions de vie des communautés ; et (iv) l'allocation stratégique des recettes minières.

**89. Actions prioritaires.** Elles sont présentées en quatre volets : stratégique, opérationnel, transformation et emploi.

- volet stratégique : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement du secteur minier fondée sur la Vision Minière Africaine et cohérente avec l'Initiative pour un Développement Minier Responsable (IDMR) ;
- volet opérationnel : (i) la création d'un cadre propice à l'investissement ; (ii) la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures connexes aux mines (chemin de fer et port) ; (iii) le développement de pôles miniers, composés d'industries extractives et de PME/PMI intégrées au secteur, compétitives et à fortes valeurs ajoutées ; et (iv) la réorganisation du secteur de l'artisanat minier en vue de l'amélioration de ses performances tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.
- volet transformation : (i) la relance de la production d'alumine ; et (ii) la promotion de la transformation des autres ressources minières ;
- volet emploi : (i) la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de transformation de ressources minières ; et (ii) la promotion de l'emploi local dans le secteur minier.

### b) La contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse est accrue.

**90. Options stratégiques.** La première option est celle de l'approfondissement industriel qui vise à créer en Guinée, davantage d'effets d'entraînement en amont et en aval, et de complémentarités entre le secteur industriel et les autres secteurs de l'économie. Cette option est conforme aux orientations stratégiques générales du PNDES et aux choix stratégiques spécifiques, faisant : (i) du secteur agricole, le levier de la réduction à la fois de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ; et (ii) du secteur minier, le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne. La deuxième option stratégique du PNDES est celle de la diversification industrielle qui implique la création de nouvelles capacités industrielles par la promotion d'activités manufacturières jusque-là inexistantes et par la diversification sectorielle.

---

<sup>13</sup> Recherche et développement

La troisième option est celle de la modernisation industrielle par la promotion d'une structure industrielle plus moderne et plus compétitive grâce à l'amélioration des produits, des processus et des fonctions. Ces trois options correspondent aux trois approches préconisées par l'ONUDI et la CNUCED<sup>14</sup> en matière de choix et de sélectivité stratégiques pour faciliter le changement structurel.

**91. Actions prioritaires.** Elles portent sur : (i) l'élaboration d'un cadre stratégique de développement industriel (incluant entre autres, l'état des lieux, les choix stratégiques et les instruments de politique industrielle) ; (ii) la promotion de petites et moyennes industries (PMI), surtout en amont et en aval des agropoles régionales et des pôles miniers; (iii) le développement d'une agro-industrie compétitive, orientée vers la demande nationale et sous régionale ; (iv) l'amélioration de l'accès des PME/PMI à des financements adaptés à leurs besoins. En plus de ces actions, il convient d'ajouter le lancement prévu : (v) du Programme National de Plateformes Multifonctionnelles, soumis au financement du Fonds National de Relance Résilience Post Ebola (FNRRPE) ; et (vi) le Programme Pays de l'ONUDI pour la Guinée ; (vii) le projet de sécurisation des sites des zones industrielles.

### **c) L'industrie propre est promue.**

**92. Options stratégiques.** Les autorités ont conscience qu'il faut promouvoir une industrie propre pour accroître les gains de productivité de tous les facteurs y compris le capital naturel, et contribuer à une transformation économique durable. Cette vision tient à deux principales justifications : (i) l'industrie propre est un moyen de protéger les communautés, les écosystèmes vitaux et le climat mondial contre l'intensification des risques environnementaux et la raréfaction des ressources naturelles ; et (ii) l'industrie propre transforme l'industrie manufacturière et les secteurs industriels qui y sont associés pour qu'ils contribuent plus efficacement au développement industriel durable.

**93.** Dans cette perspective, deux options stratégiques s'offrent au PNDES : (i) le verdissement des industries existantes par le développement et l'intégration de pratiques éprouvées permettant de réduire la consommation de ressources et la pollution dans tous les sous-secteurs industriels et les activités connexes ; et (ii) la promotion de nouvelles industries respectueuses de l'environnement c'est-à-dire des industries vertes, par l'adoption de modes de production et de consommations durables et économiquement rentables.

**94. Actions prioritaires.** En plus de l'élaboration d'un cadre stratégique de développement industriel (comme pour l'effet ci-dessus), le PNDES prévoit la promotion de l'industrie propre. A cet effet, les actions prioritaires prévues sont : (i) le renforcement, la vulgarisation et l'application de la réglementation des activités industrielles polluantes ; (ii) la promotion des énergies propres dans le secteur industriel ; et (iii) la restauration des terres et ressources forestières dégradées par les industries minières.

### **3.5.6. Infrastructures économiques, innovation et recherche**

**Objectif intermédiaire :** *accroître la productivité globale des facteurs tout en renforçant les bases matérielles de la transformation structurelle.*

#### **Effets escomptés :**

- les infrastructures routières sont fiables et durables
- les infrastructures et services de transports autres que les routes sont fiables et durables ;
- les infrastructures et services de télécommunication sont fiables et durables ;
- les infrastructures énergétiques sont fiables et durables;

---

<sup>14</sup> ONUDI & CNUCED, 2011. Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial – Rapport spécial



- la recherche et l'innovation technologique sont promues et valorisées.

#### a) Les infrastructures routières sont fiables et durables.

**95. Options stratégiques.** L'ambition du Gouvernement en cette matière, est d'améliorer sensiblement l'état des routes, à travers des investissements importants en matière d'entretien routier et de remise à niveau du réseau routier. En matière de transport international, le commerce avec les autres pays de la sous-région (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria...) est un facteur important de lutte contre la pauvreté en Guinée, et le réseau national routier bitumé inter-Etat est vital de ce point de vue. Le rôle de support des routes pour les autres secteurs productifs, sera renforcé pour faciliter le développement des plantations de coton, de café, de palmier à huile et des cultures vivrières *via* une meilleure praticabilité du réseau des routes préfectorales et communautaires. L'expansion croissante de la capitale Conakry mérite une attention particulière dans la politique des transports urbains. Elle nécessite l'élaboration et l'adoption d'une stratégie spécifique de promotion du transport urbain en liaison avec la densification du réseau routier.

**96.** En résumé, les options stratégiques du PNDES, s'articuleront ainsi autour de : (i) le renforcement de la liaison routière entre les régions naturelles du pays ; (ii) l'achèvement de la liaison qui reste entre la Guinée et les pays limitrophes par des voies construites et bitumées ; (iii) le désenclavement d'au moins la moitié des agglomérations rurales ; (iv) la modernisation du réseau de voies urbaines de Conakry et les grandes villes ; et (v) le maintien en bon état du réseau routier national en donnant la priorité aux préfectures non desservies par des axes bitumés.

**97. Actions prioritaires.** A cet effet, les mesures et actions prioritaires prévues sont : (i) le recours à la formule d'agence routière à l'instar de la plus part des pays de la sous-région ; (ii) l'opérationnalisation de la base des données routières pour la maîtrise de l'état du réseau routier ; (iii) le renforcement des ressources du FER de 2<sup>ème</sup> génération afin de couvrir les besoins en entretien routier ; (iv) le renforcement du système d'audit de l'éligibilité des opérations du FER de 2<sup>ème</sup> génération. ; (v) l'opérationnalité du Laboratoire des Travaux Publics (LBTP) ; (vi) la promotion de l'utilisation des matériaux locaux ; (vii) l'adoption d'une Loi portant protection du patrimoine routier national et des textes d'application.

#### b) Les infrastructures et services des autres modes de transports sont fiables et durables.

**98. Options stratégiques.** Globalement le PNDES se fonde sur une approche multimodale du développement des transports intégrée à la sphère de production agricole et d'exploitation minière. Ainsi, dans le domaine ferroviaire, le PNDES se fonde sur le cadre stratégique du Plan National des Transports, fait de la relance de la ligne centrale (Conakry-Kankan), la priorité de ce sous-secteur. L'option privilégiée étant la combinaison du transport des personnes et des biens avec l'exploitation minière. Dans le domaine du transport maritime, les services de transport seront intégrés au réseau routier et au chemin de fer, de sorte à répondre à la demande croissante de transit en direction des pays de l'hinterland. Dans cette perspective, les capacités d'accostage du Port de Conakry devront être augmentées mais également sa vocation devra évoluer vers des activités non-minérales au profit de développement de ports secs ou de ports minéraliers en eau profonde. Dans le domaine des transports aériens, le PNDES privilégie la maintenance de l'existant constitué par les trois (3) aéroports régionaux, les sept (7) aéroports secondaires et les cinq (5) aérodromes construits et exploités par les sociétés minières. En matière d'exploitation, la relance des activités d'Air Guinée, est une option stratégique du PNDES.

**99. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit : (i) l'extension de la capacité du PAC et le développement des débarcadères maritimes et fluviaux ; (ii) le développement des infrastructures et services de transport terrestre, ferroviaire et aérien ; (iii) la réalisation du projet Transguinéen ainsi que l'exploitation des éventuelles opportunités qu'il représente ; (iv) la réalisation d'une étude sur l'avenir du port de Conakry et la fonction de brouettage du chemin de fer sur les 38 premiers kilomètres et d'une étude comparative d'une continuation du développement de la capacité du port de Conakry combinée avec un projet de port sec à la sortie de l'agglomération ; (v) la possibilité de faire valoir un projet de métro de surface dans une future étude d'élaboration d'un plan de déplacement urbain pour l'agglomération de Conakry ; et (vi) l'approfondissement des études visant à la remise en exploitation d'Air Guinée.

#### **c) Les infrastructures et services de télécommunications sont fiables et durables.**

**100. Options stratégiques.** Pour la période 2016-2020, le choix stratégique du Gouvernement pour parvenir au résultat attendu, est de « faire des TIC une locomotive du développement économique et social de la Guinée ». Les autorités considèrent ainsi les télécommunications et l'économie numérique comme des facteurs indispensables de développement et un secteur transversal à effet multiplicateur direct sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique. Le PNDES s'inscrit dans cette optique en prenant appui sur les six principaux leviers de développement des télécommunications en Guinée<sup>15</sup> : (i) le développement des réseaux large bande ; (ii) l'amélioration de l'offre énergétique ; (iii) le partage des infrastructures ; (iv) le renforcement de la réglementation, au travers d'une « autorité de régulation forte et efficace » ; (v) le renforcement des capacités des cadres du secteur des télécoms/TIC ; et (vi) l'émergence d'un écosystème des télécommunications/TIC.

**101. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit à ce titre : (i) la promotion des conditions de développement de l'économie numérique ; (ii) le développement de la connectivité et des services numériques sur tout le territoire national ; (iii) le développement de l'administration électronique ; et (iv) l'élaboration d'un cadre stratégique et programmatique de développement à moyen terme du secteur.

#### **d) Les infrastructures énergétiques sont fiables et durables.**

**102. Options stratégiques.** Les autorités entendent concrétiser à travers le PNDES, la Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie (LPDSE), sa Déclaration de Politique Générale et son Plan d'Action 2009-2025. A cet égard, l'option stratégique du PNDES est de contribuer à la promotion d'un modèle de développement énergétique durable, basé pour l'essentiel, sur l'équité sociale et régionale, les énergies renouvelables et la maîtrise environnementale des processus de production et de consommation énergétique.

**103.** Traduite en termes de priorités, cette option stratégique, implique : (i) la remise en état de l'appareil de production et de distribution du sous-secteur de l'électricité ; (ii) la réforme de son cadre institutionnel ; (iii) la mobilisation du potentiel hydroélectrique guinéen notamment les grandes et les micro/mini centrales ; (iv) la promotion des solutions « décentralisées » impliquant les collectivités locales et le secteur privé au niveau rural ; (v) la promotion de solutions de préservation des ressources naturelles ; (vi) le recours aux techniques innovantes telles que les digesteurs à biogaz (DAB) ; et (vii) la satisfaction des besoins des zones rurales et périurbaines pour la mise en œuvre d'un programme d'accès aux services énergétiques, conformément aux objectifs du Livre Blanc de la CEDEAO.

**104. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit à ce titre : (i) la réalisation de grands projets hydroélectriques au nombre desquels : Souapiti (515 MW) et Poudaldé (90 MW) et autres

---

<sup>15</sup> Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, août 2016.

projets arrivés à maturation pendant la période couverte par le Plan ; (ii) la poursuite et le parachèvement des réformes structurelles institutionnelles engagées dans le secteur tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (y compris mise en place de cadre légal et réglementaire approprié et rétablissement de l'équilibre financier de l'EDG) ; (iii) l'électrification des localités rurales ; (iv) les extensions de réseau dans les zones périurbaines ; (v) la diversification des sources d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables, notamment les microcentrales hydroélectriques, l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et les combustibles domestiques ; (vi) et la participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.

#### e) La recherche et l'innovation technologique sont promues et valorisées.

**105. Options stratégiques.** La prise en charge des questions de durabilité pour plus de productivité et une transformation structurelle rapide, nécessite qu'une attention particulière soit accordée à la recherche et à l'innovation. Le PNDES s'inscrit dans cette vision en privilégiant la promotion d'innovations et des percées technologiques en faveur de l'adoption des modes de production et de consommation plus durables dans tous les secteurs économiques.

**106. Actions prioritaires.** A cet effet, trois actions prioritaires sont envisagées : (i) la promotion de la recherche orientée vers le développement durable ; (ii) la promotion de l'innovation technologique en lien avec les besoins de l'économie verte ; et (iii) la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation adaptés aux besoins de l'économie verte.

#### 3.5.7. Commerce, tourisme, hôtellerie, artisanat et culture

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir le commerce, le tourisme, l'hôtellerie, l'artisanat et des services culturels durables.*

##### Effets escomptés :

- les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement sont créées ;
- la contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et de la culture à la création de richesse et d'emplois productifs est accrue.

#### a) Les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement sont créées

**107. Options stratégiques.** Le PNDES fait fond sur l'Etude Diagnostique de l'Intégration du Commerce (EDIC) pour articuler ses options stratégiques autour des axes ci-après : (i) la modernisation des douanes comme moyen de renforcement de l'intégration commerciale ; (ii) l'amélioration des infrastructures de transports et de logistique ; (iii) le développement des exportations à travers la « servicification » ; (iv) l'intégration de l'agriculture aux marchés.

**108. Actions prioritaires.** Le PNDES pour la réalisation de cet effet table sur les actions ci-après de la MAAR de l'EDIC : (i) le renforcement de l'intégration commerciale régionale ; (ii) la simplification des politiques commerciales ; (iii) la réduction des obstacles au commerce au-delà des frontières ; (iv) la réduction de la complexité des procédures administratives ; (v) le renforcement des capacités humaines des douanes ; (vi) la rationalisation des processus de dédouanement ; (vii) l'amélioration des infrastructures physiques (aéroports, ports, routes et chemin de fer) et immatérielle ; (viii) le développement du commerce des biens agricoles ; (ix) la promotion du commerce des services ; et (ix) l'optimisation de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales

## **b) La contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture et de l'artisanat à la création de richesse et d'emplois productifs est accrue.**

**109. Options stratégiques.** Le PNDES considère le tourisme comme une locomotive pour l'hôtellerie, la culture et l'artisanat. Le tourisme guinéen est de nature à favoriser la dynamique du développement tout en encourageant la diversification de l'économie fortement dépendante de l'exploitation minière avec toutes les incertitudes que cela implique (baisse drastique des prix sur le marché international). Il constitue aussi une source de revenu alternative pour les artistes mais il appuie aussi le développement des communautés, la création d'emplois dans les milieux urbains et ruraux (restauration, hôtellerie, guide touristique). Il facilite également l'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires par les routes et pistes touristiques rurales. Le développement du tourisme guinéen, incluant le tourisme rural, communautaire, et l'écotourisme, favorisera la création de nouveaux emplois et développement de nouveaux moyens de subsistance dans les milieux ruraux, tout en contribuant largement à la réduction de la pauvreté et du chômage.

**110. Actions prioritaires.** Pour atteindre ces cibles, les actions envisagées par l'État sont : (i) la réhabilitation, l'aménagement et la promotion des sites touristiques du pays ; (ii) le développement et la promotion de l'hôtellerie en général et dans les zones touristiques en particulier ; (iii) le développement des filières artisanales à fortes valeurs ajoutées et créatrices d'emplois ; (iv) la promotion des produits artisanaux ; et (v) la promotion de la culture comme levier de développement du tourisme et de l'hôtellerie.

### **3.5.8. Population et développement**

**Objectif intermédiaire :** *optimiser la dynamique démographique actuelle de la Guinée.*

**Effets escomptés :**

- la transition démographique est accélérée.

#### **a) La transition démographique est accélérée.**

**111. Options stratégiques.** Les autorités entendent investir dans quatre (4) domaines pour accélérer la transition démographique et permettre à la Guinée de bénéficier rapidement d'un dividende démographique. Il s'agit de la planification familiale, de la santé, de l'éducation et de la conception des politiques publiques. Il faut investir dans la planification familiale en vue d'obtenir un déclin rapide de la fécondité. Il faut aussi investir dans l'amélioration de la santé des enfants, des jeunes et des travailleurs adultes afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre productive en tout temps. Il faut investir dans les systèmes éducatifs pour garantir le succès de la scolarité des écoliers tout en les dotant de compétences nécessaires répondant aux besoins évolutifs du marché du travail. Il faut enfin investir dans la conception et la mise en place de politiques de gouvernance socio-économique à même de créer des emplois, stimuler l'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, favoriser l'expansion des infrastructures, la promotion du commerce pour assurer l'accès aux marchés internationaux, créer un environnement sûr, et promouvoir l'investissement direct étranger.

**112. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires portent sur : (i) le renforcement de l'accès des jeunes et des adolescents à des services préventifs promotionnels visant à réduire leur taux de fécondité ; (ii) le renforcement de l'accès des populations à des services de planification familiale de qualité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ; (iii) la lutte contre l'émigration clandestine des jeunes guinéens ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'observation et de gestion des phénomènes démographiques.

### 3.5.9. Santé et VIH/SIDA

**Objectif intermédiaire :** *améliorer l'accès et l'offre des services de santé ainsi que la qualité des soins aux populations.*

#### **Effets escomptés :**

- l'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité sont assurés ;
- l'état nutritionnel de la mère, de l'enfant et des personnes âgées est amélioré ;
- la prévalence du VIH et la mortalité liée au VIH/SIDA sont réduites

#### **a) L'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité sont assurés.**

**113. Options stratégiques.** Le PNDES intègre la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024, : (i) en adhérant à sa vision d'«une Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité, avec leur pleine participation »; (ii) tout en cherchant à concrétiser les changements attendus, dans le domaine sur la période 2016-2020. Les options stratégiques du PNDES sont ainsi conformes aux objectifs stratégiques du PNDS et s'énoncent comme suit : (a) la réduction de la mortalité et de la morbidité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et aux situations d'urgences ; (b) l'amélioration de la santé à toutes les étapes de la vie; et (c) l'amélioration de la performance du système national de santé.

**114. Actions prioritaires.** Le PNDES envisage les actions prioritaires ci-après : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur notamment, le renforcement des capacités financières, techniques et humaines du système de santé pour un accès universel aux soins de santé ; (ii) l'élargissement de la couverture sanitaire à l'ensemble de la population ; (iii) la mise en place d'un système de santé résilient aux chocs sanitaires grâce à des capacités renforcées de prévention, de surveillance et de prise en charge des maladies et des situations d'urgence (Ebola, Tuberculose, etc.) (iv) le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels, (v) l'augmentation de la couverture vaccinale, (v) l'amélioration de la qualité des services et prestations ; (vi) le recrutement de personnel médical et l'amélioration de sa répartition ; (vii) la promotion des outils innovants de collecte de données pour renforcer le système d'information sanitaire ; (viii) le renforcement du système de santé notamment aux niveaux préfectoral et communautaire pour augmenter l'accès et l'utilisation équitable des services de santé ; (ix) la promotion de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées.

#### **b) L'état nutritionnel de la mère, de l'enfant et des personnes âgées est amélioré.**

**115. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, les options stratégiques du PNDES sont les mêmes que celles relatives à : (i) l'effet : la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée ; et (ii) l'effet ci-dessus : l'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité sont assurés.

**116. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 concerneront : (i) le renforcement de la surveillance nutritionnelle, de la prévention et de la prise en charge des enfants, des femmes et des personnes âgées ; (ii) le renforcement du soutien nutritionnel à ces groupes vulnérables ; (iii) la promotion de l'éducation nutritionnelle ; (iv) le renforcement du contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.

#### **c) La prévalence du VIH et la mortalité liée au VIH/SIDA sont réduites.**

**117. Options stratégiques.** Le PNDES s'inscrit (i) dans la Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA « Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le SIDA » ; et (ii) dans la vision des trois Zéros : « Zéro nouvelle infection par le VIH, Zéro discrimination, Zéro décès liés au Sida » ;

lesquelles constituent la référence politique sur laquelle repose le Cadre Stratégique National de Lutte Contre VIH et le SIDA (CSN 2013-2017) en Guinée. Le PNDES entend également contribuer à la réalisation de la cible universelle 90-90-90<sup>16</sup>.

**118. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires porteront sur : (i) la prévention des nouvelles infections aux IST et VIH/SIDA ; (ii) la promotion du dépistage précoce ; (iii) l'amélioration de l'accès universel des PVVIH aux ARV et à des services de santé de qualité y compris l'appui nutritionnel qui permet d'améliorer l'impact du traitement ARV; (iv) la protection des droits humains des PVVIH ; (v) le renforcement des capacités nationales de riposte au SIDA.

### **3.5.10. Éducation et formation**

**Objectif intermédiaire :** *améliorer l'accès, l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation tout en les adaptant aux besoins de l'économie nationale.*

**Effets escomptés :**

- l'accès des populations à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité est garanti ;
- l'accès des populations à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré ;
- l'accès des populations à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité et adaptés aux besoins de l'économie s'est accru.

#### **a) L'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité est garanti.**

**119. Options stratégiques.** L'ambition des autorités telle que présentée dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation (LPSE) pour la période 2015-2017<sup>17</sup>, est de développer un système éducatif inclusif de qualité, capable de produire un capital humain qui réponde aux besoins des secteurs informel et moderne de l'économie. Le PNDES voudrait concrétiser cette ambition à travers les options stratégiques ci-après : (i) la poursuite de la scolarisation primaire universelle de qualité dans la perspective de l'élargissement de l'éducation de base au premier cycle du secondaire ; (ii) la réduction des disparités genre, zone et revenu notamment la promotion de la scolarisation, de la rétention et de la réussite des filles; (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux; (iv) le développement des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ; (v) le renforcement de la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation.

**120. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires envisagées pour atteindre ces cibles sont (i) le renforcement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements préscolaire, primaire et secondaire selon les besoins des localités et des apprenants ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements primaire et secondaire à travers la formation des enseignants, l'amélioration des programmes d'enseignement et l'utilisation d'approches pédagogiques centrées sur l'enfant ; (iii) l'amélioration du fonctionnement du système éducatif ; (iv) l'amélioration de l'offre des services complémentaires à l'offre éducative, comme l'eau et l'assainissement dans les écoles, les cantines scolaires etc. (v) le renforcement de la sensibilisation des communautés accusant un retard dans la scolarisation des enfants et/ou des

---

<sup>16</sup> Documents. 90-90-90 : Une *cible* ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du sida. o8 octobre 2014.

<sup>17</sup> Voire 2025

filles ; (vi) l'amélioration de l'accès des jeunes et des adultes (hommes et femmes) analphabètes, non scolarisés et déscolarisés à des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

### **b) L'accès à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré.**

**121. Options stratégiques.** Le PNDES s'inscrit dans la vision du développement de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique à l'horizon 2020 bâtie sur un concept fondamental : « l'Université Guinéenne pour une Guinée émergente ». Ce concept signifie la promotion et le développement d'une société du savoir construite autour d'une culture et d'un savoir-faire scientifiques et technologiques à travers un système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique performant et diversifié, répondant aux besoins du pays, capable d'accélérer l'émergence économique et sociale de la Guinée et de former des citoyens compétents, déterminés à vivre ensemble dans une société démocratique. Le PNDES aura ainsi pour vocation de traduire en orientations concrètes l'objectif général de la politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la période 2013-2020 qui est de refonder l'enseignement supérieur et de revitaliser la recherche en vue de contribuer à l'émergence politique, économique, sociale et culturelle de la Guinée.

**122. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires envisagées par l'État concernent (i) le renforcement des capacités d'accueil, ainsi que des capacités techniques et humaines de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et des formations supérieurs ; (iii) le renforcement de l'adéquation entre la formation supérieure et les besoins du marché de l'emploi ; (iv) l'amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur ; (v) l'amélioration de l'accès de l'enseignement supérieur aux filles ; (vi) la promotion de la recherche universitaire.

### **c) L'accès à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité et adapté aux besoins de l'économie s'est accru.**

**123. Options stratégiques.** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES s'attachera à concrétiser les orientations stratégiques de la Lettre de Politique de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP). Il s'agira ainsi d'apporter des réponses aux besoins de compétence et de qualification des ressources humaines, pour mieux les préparer à mettre en œuvre les politiques de développement et lutter ainsi contre le chômage et la pauvreté. Pour cela, l'ETFP devra mettre en cohérence des dispositifs de formation initiale, continue, qualifiante et par apprentissage en tenant compte des réalités socioéconomiques nationales et les spécificités de chaque région, de chaque localité. La finalité étant d'offrir à la plupart des groupes cibles, des opportunités de s'insérer plus facilement dans la formation professionnelle et technique via une qualification professionnelle.

**124. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires envisagées portent sur (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques de l'ETFP ; (ii) l'accroissement et la diversification de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle ; (iii) la promotion de l'accès des filles et garçons à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, (iv) le développement de mécanisme d'insertion socioprofessionnelle fiable des sortants de l'ETFP.

#### **3.5.11. Cadre de vie domestique**

**Objectif intermédiaire :** *améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à un cadre de vie décent en milieux urbain et rural.*

**Effets escomptés :**

- l'accès des populations à des services d'énergie de qualité est amélioré ;

- l'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement est amélioré ;
- l'accès des populations à des logements décents est amélioré.

#### a) L'accès à des services énergétiques de qualité est amélioré.

**125. Options stratégiques.** Inspirées de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, les options stratégiques du PNDES pour réaliser cet effet, s'articulent autour de deux axes. Le 1<sup>er</sup> axe a trait à l'accès du plus grand nombre à l'énergie moderne. Cet axe reconnaît le besoin des populations d'accéder à des sources d'énergie diverses pour ses besoins multiformes (éclairage, cuisson, conservation, force motrice, communication...), qui doivent être saines, durables et accessibles financièrement. Ce domaine comprend l'électricité, mais aussi le bois de chauffe et le charbon de bois, le butane, le kérosène, le biogaz. Le 2<sup>ème</sup> axe concerne la réduction de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Cet axe comprend d'une part la diversification du mix énergétique vers les énergies renouvelables, et d'autre part l'amélioration de l'efficacité énergétique.

**126. Actions prioritaires.** Trois actions prioritaires sont envisagées : (i) le renforcement de l'électrification rurale à travers le Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD), la promotion de l'initiative privée et le programme de plate-forme multifonctionnelle ; (ii) la promotion des énergies renouvelables notamment le biogaz, le gaz butane et le solaire ; (iii) l'extension des réseaux d'éclairage public aux zones péri-urbaines.

#### b) L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement est amélioré.

**127. Options stratégiques.** Le PNDES opte pour l'augmentation de la desserte en eau potable tant en milieu urbain qu'en milieu rural à travers l'accroissement des capacités d'offre *via* de nouveaux investissements (forages et équipements en pompes) combinés avec une stratégie cohérente et efficace de maintenance des ouvrages. Parallèlement, le PNDES privilégiera des actions visant à accroître l'accès et la qualité à des services d'hygiène et d'assainissement.

**128. Actions prioritaires.** Pour atteindre ces cibles, les actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement du cadre institutionnel et légal du secteur de l'eau et de l'assainissement ; (ii) la réhabilitation et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains ; (iii) la réhabilitation, le développement et l'entretien de points d'eau potable en milieu rural dans tous les villages, (iv) le renforcement des systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains ; (v) l'amélioration de l'accès des ménages des zones rurales et des bidonvilles à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables ; (vi) le développement et l'entretien de latrines publiques dans les lieux de concentration des centres urbains ; (vii) le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation sur l'assainissement et l'hygiène.

#### c) L'accès à des logements décents est amélioré.

**129. Options stratégiques.** Le PNDES s'inscrit dans la vision stratégique (Vision Habitat 2021), énoncée dans la politique nationale de l'habitat de la « mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable ». L'option stratégique qui en découle est la planification, l'aménagement, l'équipement durables de l'espace national et urbain, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et consensuelles, avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Il s'agit de faciliter l'accès à un logement décent au plus grand nombre de Guinéens, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.



**130. Actions prioritaires.** S'inscrivant dans la droite ligne de la « Vision Habitat 2021 », les actions prioritaires à mener sont : (i) le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux ; (ii) la promotion de la production à grande échelle de logements décentes à des coûts abordables ; (iii) la restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires ; (iv) l'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier en Guinée.

### **3.5.12. Emploi des couches vulnérables**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.*

**Effets escomptés :**

- l'emploi productif et l'entrepreneuriat des jeunes sont promus ;
- l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes sont promus ;
- l'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap sont promus.

#### **a) L'emploi productif et l'entrepreneuriat des jeunes sont promus.**

**131. Options stratégiques.** Le PNDES intègre la Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes (PONEJ) qui table sur la réalisation du plein emploi et sur la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 35 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés, indépendants, et leur autonomisation grâce à leur accès au crédit à travers les institutions de microfinances.

**132. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du dispositif d'intermédiation et d'information sur le marché de l'emploi ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des jeunes dans des métiers porteurs d'emplois productifs dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par l'accès à des formations adaptées et à des appuis innovants.

#### **b) L'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes sont promus.**

**133. Options stratégiques.** Le PNDES s'appuiera sur les fondamentaux ci-après, pour réaliser l'effet escompté : (i) la promotion des droits et de l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques ; (ii) l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ; (iii) la fourniture aux femmes, notamment à celles à faibles revenus, des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ; (iv) le renforcement de la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes ; (v) l'élimination de la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi.

**134. Actions prioritaires.** Pour la période 2016-2020, elles porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'autonomisation des femmes ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des filles/femmes diplômées et leur accès à l'emploi salarié dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des filles/femmes dans des métiers porteurs d'emplois productifs liées aux agropoles et aux pôles miniers ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des femmes par l'accès à des formations, des services financiers et des technologies adaptées.

**135.** Le PNDES envisage également la faisabilité des actions prioritaires ci-après : (i) l'assistance à la formalisation des entreprises féminines (enregistrement et ouverture de comptes bancaires) ; (ii) des mentorats pour promouvoir le développement d'entreprises dirigées par les femmes dans les secteurs productifs et profitables de l'économie (traditionnellement dominé par les hommes) comme le secteur minier ou la construction ; (iii) l'élargissement des opportunités entrepreneuriales féminines aux activités de pêches et de menuiserie ; et (iv) la facilitation de l'accès des femmes à des financements plus importants au-delà des programmes de microfinance.

**c) L'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap (PVH) sont promus.**

**136. Options stratégiques.** Le PNDES considère les PVH comme des composantes à part entière de la société à qui des opportunités doivent être offertes pour assurer leur inclusion sociale. Au nombre de ces opportunités figurent, la scolarisation, l'apprentissage, l'employabilité et l'emploi.

**137. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'insertion professionnelle des PVH ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des PVH diplômées et leur accès à l'emploi salarié ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des PVH dans les créneaux porteurs d'emplois productifs ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des PVH par l'accès à des formations, des technologies et services financiers adaptés.

**3.5.13. Épanouissement des couches vulnérables**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir l'épanouissement des couches vulnérables.*

**Effets escomptés :**

- l'épanouissement social, politique et culturel des jeunes est assuré ;
- l'épanouissement social, politique et culturel des femmes est assuré ;
- l'épanouissement social, politique et culturel des PVH est assuré ;
- la protection de l'enfance est assurée.

**a) L'épanouissement social, politique et culturel des jeunes est assuré.**

**138. Options stratégiques.** Pour le PNDES les jeunes sont les vecteurs des changements sociaux. Ils peuvent être acteurs à la fois de violence et de paix. De même ils peuvent être des forces progressistes comme des forces rétrogrades. Seul l'environnement dans lequel ils meurent, détermine leur rôle ou importance relative dans la société. Cet environnement doit leur permettre de s'exprimer à travers plusieurs cadres : le cadre sportif, culturel ou artistique, le cadre civique, politique et professionnel. Ces cadres peuvent être : (i) suscités, selon une approche verticale, des autorités vers les jeunes ; ou bien (ii) spontanés, selon une approche volontariste et responsable, des jeunes eux-mêmes. Quelle que soit l'approche, l'épanouissement recherché de la jeunesse requiert la mise en place d'un cadre incitatif à travers des réglementations appropriés et des investissements dans les infrastructures, équipements et activités sportives et de jeunesse.

**139. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations de jeunesse ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles de jeunesse dans toutes les régions du pays ; (iii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes dans toutes les régions du pays ; (iv) la promotion de la participation des jeunes à la vie politique et associative de leur localité.

## **b) L'épanouissement social, politique et culturel des femmes est assuré.**

**140. Options stratégiques.** Le PNDES prend en compte la Politique Nationale du Genre. Il : (i) adhère à sa vision de « bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalité et d'iniquité, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement »; (ii) intègre son objectif général de promouvoir, d'ici à 2020, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe ; et (iii) opte pour ses axes stratégiques, à savoir : (i) l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, VIH/SIDA, eau, hygiène et assainissement) ; (ii) le respect des droits humains et l'élimination des violences (droits fondamentaux, petite fille, violences, traite des personnes); (iii) l'accès, le contrôle des ressources et le partage équitable des revenus (économie, pauvreté et environnement) ; (iv) l'amélioration de la gouvernance et l'accès équitable aux instances de prise de décision (pouvoir, médias, mécanisme institutionnels, conflits armés, TIC) ; (v) l'intégration du genre dans le cadrage macro-économique.

**141. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations féminines ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles destinées aux femmes dans toutes les régions du pays ; (iii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes filles dans toutes les régions du pays ; (iv) la promotion de la participation des femmes à la vie politique et associative de leur localité ; (v) la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux jeunes filles.

## **c) L'épanouissement social, politique et culturel des PVH est assuré.**

**142. Options stratégiques.** Idem que pour celles qui sous-tendent celui productif et l'entreprenariat des personnes vivant avec un handicap (PVH) sont promus.

**143. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations des PVH ; (ii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des PVH dans toutes les régions du pays ; (iv) l'amélioration de l'accès des PVH aux transports et aux infrastructures publiques ; (v) la promotion de la participation des PVH à la vie politique ou associative de leur localité.

## **d) La protection de l'enfance est assurée.**

**144. Options stratégiques.** Pour réaliser cet effet, le PNDES opte pour la prévention et la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision, et le mariage des enfants.

**145. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures en charge de la protection de l'enfance ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures préscolaires et d'encadrement des enfants ; (iii) le développement et l'opérationnalisation d'un système global et intégré de protection de l'enfance et des droits des enfants.

### **3.5.14. Protection sociale**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir la protection sociale.*

**Effets escomptés :**

- l'accès à la sécurité sociale est accru,
- la protection sociale des personnes vulnérables est renforcée.

### a) L'accès à la sécurité sociale est accru.

**146. Options stratégiques.** Le PNDES : (i) adhère à la vision à l'horizon 2021, de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) d'une Guinée « où 35% de la population bénéficie d'une couverture sociale à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection contre les risques économiques et sociaux renforçant ainsi leurs capacités de mieux se prendre en charge » ; (ii) intègre l'objectif général de la PNPS de bâtir progressivement un système de protection sociale efficace, équitable et durable en République de Guinée, qui protège les citoyens, les résidents et les groupes vulnérables et/ou pauvres contre les risques en renforçant leurs capacités économiques et le capital humain. »

**147.** De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour des axes suivants : (i) l'amélioration des prestations sociales pour mieux couvrir les risques de maternité, de l'enfance, de la vie active, de la vieillesse et de la maladie ; (ii) l'extension du champ d'application personnel de la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel et des migrants notamment ; (iii) la mise en place d'une pension sociale pour les personnes âgées ; et (iv) des projets THIMO pour l'intégration croissante de la population y compris les mères adolescentes dans les activités économiquement rémunérées.

**148. Actions prioritaires.** Pour la période 2016-2020 le PNDES privilégiera les actions ci-après : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système de sécurité sociale, (ii) une couverture sociale effective pour les non-fonctionnaires ; (iii) la mise en place d'un dispositif de protection sociale adapté au secteur informel ; (iv) la réalisation d'études en vue de la définition des modalités pratiques de mise en place d'une pension sociale ; (v) l'exécution de projets THIMO pour la construction d'installations physiques et de sources d'eau potable ainsi que pour la fourniture de services d'assainissement et d'appui aux structures sanitaires.

### b) La protection sociale des personnes vulnérables est renforcée.

**149. Options stratégiques.** Pour la réalisation, de cet effet, le PNDES privilégiera l'amélioration du niveau de vie des plus pauvres/plus vulnérables comme l'objectif le plus important de la protection sociale. Ce faisant l'accent devra être mis sur des programmes de réduction de la pauvreté, mais aussi de promotion sociale et de genre, d'investissement et d'activation. Ceci afin de répondre à deux niveaux au défi de la protection sociale à savoir : (i) améliorer le niveau de vie des plus pauvres/plus vulnérables ; et (ii) leur créer des opportunités pour profiter de la croissance économique par un accroissement de leur capital humain et leur accès aux marchés.

**150. Actions prioritaires.** Les actions prioritaires à mener sur la période 2016-2020 porteront sur : (i) un programme de transferts monétaires et/ou en nature à différents groupes cibles (enfants et femmes enceintes, adolescentes, personnes âgées, ménages les plus pauvres, enfants et adultes en situation de handicap) ; (ii) les THIMO ; (iii) les projets de développement communautaire ; (iv) l'accompagnement des personnes vulnérables vers des opportunités d'autonomisation ; (v) l'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, l'eau potable, logement décent, infrastructures routières et énergétiques, etc.) ; (vi) la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

### 3.5.15. Gestion durable des écosystèmes

**Objectif intermédiaire :** *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, côtiers et marins.*

**Effets escomptés :**

- les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont prises en charge à tous les niveaux de la société ;

- les pressions directes exercées sur la diversité biologique sont réduites et son utilisation durable encouragée ;
- l'état de la diversité biologique est améliorée par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique
- les avantages retirés pour tous, de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, sont renforcés ;
- la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, est renforcé.

**a) Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont prises en charge à tous les niveaux de la société**

**151. Options stratégiques.** Le PNDES adhère à la vision de la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique 2016–2025, pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB)<sup>18</sup>, d'« une diversité biologique restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, par le maintien des services écosystémiques fournis, la conservation des écosystèmes en bon état, la garantie des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée »<sup>19</sup>. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « A » de la SNDB qui s'énonce « Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société ».

**152. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit en priorité sur la période 2016-2020, les actions suivantes : (i) la promotion d'une prise de conscience par les individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ; (ii) l'intégration dans les processus de planification nationaux et locaux de développement des valeurs de la diversité biologique, dans les comptes nationaux et dans les systèmes de notification ; (iii) la réforme ou la réduction progressive voire l'élimination des incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, au profit d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique conformes aux obligations internationales ; (iv) la prise de mesures ou l'application des plans pour assurer une production et une consommation durables ainsi que le maintien dans des limites écologiquement sûres, des incidences d'utilisation des ressources naturelles.

**b) Les pressions directes exercées sur la diversité biologique sont réduites et son utilisation durable encouragée.**

**153. Options stratégiques.** Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « B » de la SNDB, qui s'énonce « Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable. ».

**154. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit en priorité, sur la période 2016-2020 les actions suivantes : (i) la réduction du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts ; (ii) la récolte et la gestion durables de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et plantes aquatiques dans le respect de la légalité et suivant des approches fondées sur les écosystèmes ; (iii) la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture dans une perspective de conservation de la diversité biologique. ; (iv) la réduction de la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur

<sup>18</sup> MEEF, PNUD et GEF, 2016. Document final de la Stratégie nationale sur la diversité biologique 2016 - 2025 pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée (SNDB)

<sup>19</sup> Cf. Document susvisé pour l'énoncé exact de la vision de la SNDB. Cet énoncé a été « réécrit » juste pour des questions de style rédactionnel sans préjudice quant à son contenu fondamental.

les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique ; (v) l'identification et le classement en ordre de priorité des espèces exotiques envahissantes ainsi que les voies d'introduction ;

**c) L'état de la diversité biologique est amélioré par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique.**

**155. Options stratégiques.** Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « C » de la SNDB qui s'énonce « Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ».

**156. Actions prioritaires.** Le PNDES privilégiera sur la période 2016-2020, les actions ci-après : (i) la conservation des zones terrestres et d'eaux intérieures, des zones marines et côtières, (ii) la protection d'espèces menacées connues contre l'extinction et l'amélioration de l'état de conservation ; (iii) la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la réduction au minimum de l'érosion génétique et la sauvegarde de la diversité génétique de ses plantes et animaux.

**d) Les avantages retirés pour tous, de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, sont renforcés ;**

**157. Options stratégiques.** Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « D » de la SNDB qui s'énonce « Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes ».

**158. Actions prioritaires.** : Le PNDES accordera la priorité au cours de la période 2016-2020 aux actions suivantes : (i) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, en lien avec les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ; et (ii) l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone.

**e) La mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, est renforcée**

**159. Options stratégiques.** Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « E » de la SNDB « Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités ».

**160. Actions prioritaires.** Le PNDES a prévu de donner la priorité aux actions suivantes : (i) la prise de dispositions en conformité avec la législation nationale et les obligations internationales en vigueur pour respecter les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; (ii) l'amélioration, le transfert, l'application et le large partage des connaissances, de la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement ; (iii) l'augmentation par rapport aux niveaux actuels, des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNDB.

**3.5.16. Qualité du cadre de vie**

**Objectif intermédiaire :** *promouvoir un cadre de vie sain*

#### **Effets escomptés :**

- le système de gestion des déchets en milieu urbain est amélioré

#### **a) Le système de gestion des déchets en milieu urbain est amélioré**

**161. Options stratégiques :** Pour la réalisation de cet effet, le PNDES opte pour les choix stratégiques ci-après : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système de gestion des déchets dans les villes ; (ii) la mise en œuvre d'une politique ciblée de sensibilisation des ménages pour une gestion optimale de leurs déchets ; (iii) la participation des populations à la gestion des déchets ; (iv) la promotion des projets d'assainissement à haute intensité de main d'œuvre ; et (v) la promotion de la gestion durable des villes et du logement social.

**162. Actions prioritaires.** Le PNDES privilégiera les actions suivantes : (i) le renforcement de la collecte des déchets ménagers en milieu urbain ; (ii) la promotion du recyclage des déchets collectés afin de créer des emplois verts et protéger l'environnement ; (iii) le renforcement des réseaux d'égouts de la ville de Conakry ; (iv) la promotion du traitement et du recyclage par les industries de leurs déchets solides et surtout liquides ; (v) la promotion de l'investissement dans l'immobilier ; (vi) la promotion d'une gestion concertée du foncier.

### **3.5.17. Gestion des catastrophes**

**Objectif intermédiaire :** *renforcer la résilience nationale face aux catastrophes.*

#### **Effets escomptés :**

- les capacités de réduction des risques de catastrophes sont renforcées.

#### **a) Les capacités de réduction des risques de catastrophes sont renforcées.**

**163. Options stratégiques.** Le PNDES est aligné sur les Agendas internationaux de Développement dont le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes. C'est autour des quatre (4) priorités de ce Cadre d'action que le PNDES articule ses options stratégiques pour la réalisation de cet effet à savoir : priorité 1 : « Compréhension et identification des risques de catastrophe » ; priorité 2 : « Gouvernance et institutions pour la gestion des risques de catastrophe » ; priorité 3 : « Résilience économique, sociale, culturelle et environnementale » et priorité 4 : « Préparation à la réponse, relèvement "au mieux", reconstruction ».

**164. Actions prioritaires.** Le PNDES privilégie la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des capacités nationales de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée<sup>20</sup>.

### **3.5.18. Changements climatiques.**

**Objectif intermédiaire :** *lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.*

#### **Effets escomptés :**

- les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont maîtrisées

#### **a) Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont maîtrisées.**

**165. Options stratégiques.** Le PNDES se veut le vecteur de l'ambition de la Guinée d'être d'ici à 2030, un stabilisateur des émissions de GES de la sous-région telle qu'affichée dans la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) au titre de la Convention-Cadre

---

<sup>20</sup> Guinée, PNUD, 2016. Rapport d'évaluation des capacités nationales de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée

des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de septembre 2015. Quatre orientations stratégiques traduisent cette ambition : (i) la préservation et la valorisation des ressources hydriques du pays; (ii) la vocation de rester un puits de carbone ; (iii) l'exploitation de façon rationnelle de ses ressources en sols et en sous-sol ; (iv) le portage de la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le plan de transhumance régional. Le PNDES s'inscrit dans cette perspective tout en optant également pour : (v) la mise en œuvre des conventions et accords internationaux sur les changements climatiques ; et (vi) le respect des engagements contenus dans la CPDN/CCNUCC.

**166. Actions prioritaires.** Le PNDES prévoit de donner la priorité aux actions suivantes : (i) le renforcement des capacités nationales de lutte contre les changements climatiques ; (ii) la promotion des énergies propres et des technologies d'économie d'énergie ; (iii) l'atténuation des émissions des GES dans les secteurs des transports et de l'agriculture, (vi) la promotion de l'utilisation des équipements électroménagers ayant des technologies propres ; (vii) l'augmentation de la capacité de séquestration de CO<sub>2</sub> par le développement de l'agroforesterie.

#### **4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE**

1. Les choix stratégiques du PNDES doivent être mis en rapport avec les contraintes macroéconomiques et financières de l'Etat pour s'assurer de leur concrétisation à travers des actions réalistes et réalisables.

##### **4.1. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE, COÛT ET SCHÉMA DE FINANCEMENT**

2. La cohérence du cadre macroéconomique et la disponibilité des moyens budgétaires sont essentielles pour une meilleure allocation des ressources internes et externes indispensables pour la mise en œuvre du PNDES. Cette cohérence a été réalisée à l'aide du Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI) sur la base de 2 scénarios, un scénario de référence et un scénario optimiste qui est celui retenu pour le Plan.

3. Conformément aux actions envisagées dans le PNDES, le scénario optimiste prévoit une rupture de la tendance du taux de croissance de l'économie guinéenne à partir de 2018. En effet, de 5,2% en 2016, la croissance économique devrait atteindre une moyenne annuelle de 9,4% sur la période 2018-2020 grâce aux ambitieux projets d'investissements envisagés notamment dans les infrastructures de transports et d'énergie. Le taux de croissance du PIB par habitant passerait de 2,2% en 2015 à 7,8% en 2020, pour inverser la tendance de la pauvreté et améliorer les bien-être des populations comme attendu.

4. Le coût global du PNDES 2016-2020 est estimé à 130 857,7 milliards de GNF dont 49,3% pour le pilier 2 relatif à la transformation économique, 38,2% pour le pilier 3 relatif au développement du capital humain, 7,3% pour le pilier 1 relatif à la bonne gouvernance et enfin 5,2% pour le pilier 4 relatif à la gestion du capital naturel. Ce coût sera financé à 30,0% par le Budget national de Développement, 38,2% par le secteur privé à travers les projets d'investissements négociés ou en cours de négociation dans le cadre du Partenariat-Public-Privé. En termes de besoins de financements, le montant à rechercher serait de 41 578,62 milliards de GNF, soit 31,8% du coût total du PNDES. Ce besoin pourrait être comblé par la recherche de fonds auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), auprès des mécanismes de financements innovants et par le Partenariat public-privé (PPP).

##### **4.2. ACTEURS ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE**

5. Au niveau de l'État, les instruments de mise en œuvre du Plan sont : (i) les politiques/stratégies sectorielles ; (ii) les PPP ; (iii) le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) ; (iv) le programme d'investissement public (PIP) ; (v) le Budget de l'État ; (vi) les plans d'actions ministériels, et (vii) les programmes



sectoriels. Les collectivités locales concourront à la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement Economique et Social (PRDES), lesquels font partie intégrante du Plan, à travers le Plan de Développement Local, (PDL), le Programmes Annuel d'Investissement (PAI) et le budget de la collectivité.

6. Le secteur privé est également appelé à contribuer aux côtés de l'État, à la réalisation des objectifs du PNDES. Les instruments dont dispose le secteur privé à cet effet sont : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP) et (ii) son plan d'action en 15 programmes ; (iii) le Plan Stratégique de l'Agence de Promotion des Investissements Privés. Avec la société civile, l'État établira un cadre partenarial autour des contrats de participation pour la réalisation des objectifs du Plan. Les cadres de coopération et les conventions de partenariat sous-tendus par les appuis budgétaires, les appui-projets, etc. sont les principaux instruments des PTF pour la mise en œuvre du PNDES. Ces modalités seront utilisées dans le strict respect des principes de la Déclaration de Paris.

#### **4.3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

7. Pour le suivi et l'évaluation du PNDES, un dispositif a été mis en place : le DISE (Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Evaluation). La mission principale du DISE est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan. Le DISE fait intervenir cinq catégories d'acteurs : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement (CCC) ; (ii) le Comité Technique de Suivi (CTS) ; (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD); (iv) les Ministères à travers les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) ; et (v) les Régions/Préfectures à travers les Cellules de Suivi et d'Evaluation (CRSE/CPSE).

8. L'animation du dialogue sur la performance dans le cadre du DISE, se fait à travers un mécanisme de revues articulé autour de revues ministérielles/régionales/préfecturales, de revues thématiques, de revues techniques et de revues plénières. La périodicité de ces différentes revues est semestrielle pour tenir compte du calendrier du cycle budgétaire défini par la LORF. En année  $n$ , les premières revues semestrielles sont des revues de mise en œuvre des actions de l'année  $n-1$ , et les deuxièmes revues semestrielles sont des revues de programmation des actions de l'année  $n+1$ . Au plan technique, le DISE est doté de trois (3) outils : le Cadre de Mesure de la Performance (CMP), le Rapport annuel de Performance (RAP) et le Document Annuel de Programmation (DAP).

#### **4.4. FACTEURS DE RISQUES**

9. La mise en œuvre réussie du PNDES pourrait être influencée par divers facteurs endogènes et exogènes. Au nombre de ces facteurs, il y a : (i) l'instabilité socio-politique ; (ii) la faiblesse du leadership national ; (iii) la faible mobilisation des ressources intérieures ; (iv) un déficit persistant de capacités ; (v) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; (vi) les aléas climatiques et les urgences humanitaires (telle que la résurgence de la MVE et d'autres épidémies). Chacun de ces facteurs de risques devrait faire l'objet d'une veille renforcée afin d'anticiper leur survenance et prendre les mesures appropriées permettant d'atténuer leurs effets négatifs sur les résultats du PNDES.